



## Comité de Bassin

# Séance plénière du 3 décembre 2024

## PROCÈS-VERBAL

### Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



## **Sommaire**

1. Liste de diffusion .....	1
2. Ordre du jour .....	4
3. Procès-verbal .....	5
4. Liste émargement .....	33



# Comité de bassin Séance plénière

Mardi 3 décembre 2024  
de 10h à 13h

(en présentiel et en distanciel)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/99205080906>

ID de réunion : 992 0508 0906

## Ordre du jour

### INSTANCES

1. Modification du règlement intérieur du comité de bassin ..... D
2. Élection de ou de la président(e) du comité de gestion du cénomaniens..... D

### PLANIFICATION

Bilan intermédiaire du programme de mesures ..... D

### INONDATIONS

Directive inondation : questions importantes, calendrier et programme de travail, Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations, et liste des Territoires à Risques importants d'inondation..... D

### COMMUNICATION

Approbation du plan de communication 2025-2027..... D

*Pour rappel : présentation du 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à partir de 14h (même lien zoom pour la journée).*

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **M. le président :**

Bonjour à toutes et à tous.

Notre réunion est un peu exceptionnelle puisque nous avons souhaité – et je remercie Mme la Préfète, présidente du conseil d'administration, d'avoir accepté – organiser un temps de travail autour des fiches-actions qui ont été votées dans le cadre de l'élaboration du 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau. Même si le comité de bassin n'avait pas compétence pour voter ces fiches-actions, je crois qu'il était légitime que nous puissions évoquer ces ambitions pour mieux les partager avec nos territoires.

Je tiens d'abord à accueillir et à remercier Mme la Préfète de sa présence, une nouvelle fois, à nos côtés. Je sais qu'elle est très attachée à notre comité de bassin.

Je salue également M. Lamotte, commissaire du gouvernement, ainsi que le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, M. Obled.

Comme de coutume, j'inviterai Mme la Préfète à prendre la parole lorsqu'elle le souhaitera.

Je salue les vice-présidents, notamment Mme la Première vice-présidente.

Je salue la présence de M. Pointereau, notre sénateur du Cher, qui est le délégué du Sénat dans notre institution.

Je vous indique qu'il y a eu un certain nombre de modifications à l'Assemblée nationale dans les désignations. Mme Sandrine Le Feur, qui siégeait pour l'Assemblée nationale jusqu'à présent dans notre assemblée, est remplacée par M. Pascal Lecamp, député de la Vienne, représentant titulaire.

M. François Cormier-Bouligeon, député du Cher, est représentant suppléant. Je salue la présence de M. François Cormier-Bouligeon qui est en distanciel aujourd'hui, de même que la présence du sénateur suppléant, M. Jean-Claude Tissot, sénateur de la Loire.

Avant de démarrer nos travaux, je passe la parole à M. le Directeur pour dire un petit mot d'hommage.

### **M. OBLED :**

Bonjour à tous. Le président a lu le journal local ce matin et a vu qu'aujourd'hui – et je voudrais partager avec vous l'émotion –, c'est l'anniversaire de la disparition d'une collègue. Cela fait 20 ans aujourd'hui que Mme Muriel Reigada a disparu, a été assassinée. C'était il y a 20 ans mais il y a encore beaucoup de collègues qui se souviennent d'elle, qui ont partagé un quotidien avec elle. Merci, M. le Président, au nom de l'agence, d'avoir une pensée pour elle, pour sa famille et pour l'ensemble des collègues qui l'ont connue.

*Observation d'une minute de silence.*

### **M. le président :**

Merci, M. le Directeur.

Inutile de vous expliquer le contexte général dans lequel nous travaillons aujourd'hui. Je vais néanmoins essayer de vous dire quelques mots de politique générale sur la situation.

Je vous rappelle que M. le Premier ministre, Michel Barnier, avait, dans son discours de politique générale, fait de la question de l'eau une question importante. Il avait même proposé la tenue prochaine d'une conférence nationale sur l'eau qu'il souhaitait mettre en œuvre compte tenu de la situation et des enjeux autour de cette question de l'eau dans nos territoires. Nous avons salué cette initiative.

Puis, Mme la Ministre de la Transition écologique, Mme Agnès Pannier-Runacher, a reçu au ministère les présidents de comités de bassin la semaine dernière pour nous expliquer un petit peu comment le Premier ministre voyait la mise en œuvre de cette conférence. L'idée n'était pas de refaire les assises de l'eau, ou le Varenne de l'eau, mais plutôt de s'appuyer sur les six grands bassins hydrographiques français pour organiser une grande consultation nationale autour des

grands thèmes que nous connaissons (le dérèglement climatique, la sobriété, le partage, etc.), bref de donner la parole aux territoires.

Lors de cette discussion, nous avons convenu collectivement qu'il était important que la France dispose d'abord d'un budget, que nous nous donnions un peu de perspectives. Aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus puisque nous ne savons pas si le gouvernement va tenir. Nous ne savons pas si le budget sera voté. De ce fait, nous ne savons même pas si cette conférence nationale sur l'eau aura finalement lieu. En tout cas, tout cela est bien dommage parce que les enjeux ne sont pas derrière nous, ils sont devant nous. Je dois avouer que notre dossier est un peu au cœur de beaucoup de tensions.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous, c'est l'ambiance générale. Nous avons vu la colère agricole se remanifester de manière un peu légitime. En effet, des réponses à la suite du premier mouvement étaient inscrites dans le projet de loi de finances 2025. Or, comme il n'y a pas de vote, les promesses qui avaient été annoncées ne peuvent pas être tenues. Par ailleurs, le dérèglement climatique est toujours à l'œuvre. Le bilan économique agricole de l'année est mauvais. Cela rajoute encore à la tension initiale. Nous avons donc vu, une nouvelle fois, les colères s'exprimer.

Je voudrais vous dire deux choses. La première, c'est que toute forme de violence est à condamner, par exemple auprès de lieux comme l'Office français de la biodiversité. Toute forme de violence est inadmissible et est à condamner, notamment auprès d'agents qui servent la cause environnementale. Nous ne pouvons pas tolérer cela.

La deuxième chose, c'est qu'il y a eu une manifestation ici vendredi dernier à l'appel de la FNSEA et du CDJA. M. le Directeur a reçu une délégation d'agriculteurs. Tout s'est passé dans le plus grand calme. Il faut aussi souligner cela. En Loire-Bretagne, les choses se sont très bien passées. Je tiens à remercier les organisateurs parce que ce n'est pas dans la violence que nous allons régler nos sujets. C'est évident. Cela ne va faire qu'exacerber les tensions. Il faut surtout de l'apaisement et de la compréhension mutuelle.

#### **Mme la Préfète :**

M. le Président, je ne peux qu'appuyer vos propos. Nous avons eu récemment dans l'Indre, en Vendée et ailleurs, des exactions qui ont été commises pour imposer un point de vue particulier contre les autres. Je remercie tous ceux qui font la démonstration inverse. C'est sûr que la violence est inacceptable. La loi du plus fort est inacceptable. Les menaces, les dégradations, les délits et a fortiori les crimes sont inacceptables. Je m'associe à vous pour condamner cela et espérer vivement que la justice passe avec toute la fermeté qui s'impose.

Bien sûr, il faut entendre les inquiétudes. Bien sûr, tous les points de vue peuvent s'exprimer. Toutefois, il me semble que dans une démocratie civilisée, c'est par le dialogue, l'écoute et la volonté de trouver un compromis, de faire un pas vers l'autre pour trouver le chemin, fût-il étroit, fût-il imparfait, que l'on progresse. Je cite une phrase de Martin Luther King qui devrait nous inspirer et nous aider à réfléchir : « La violence, même bien intentionnée, finit toujours par se retourner contre soi-même ».

#### **M. le président :**

Merci beaucoup, Mme la Préfète. Je tiens à vous annoncer que notre prochain comité de bassin se déroulera le 3 avril prochain.

*(Cette date a été depuis avancée au 27 mars 2025).*

Nous proposons, avec Mme la Préfète et M. le Directeur, de nous rendre à Limoges pour ce comité de bassin dans l'idée d'aller à la rencontre des territoires.

A cette occasion, nous pourrons vous présenter une étude qui a été réalisée par le Cercle français de l'eau, en partenariat avec le ministère de la Transition écologique, sur les coûts globaux de la politique de l'eau en France et voir comment nos agences de l'eau s'inscrivent dans ce travail et surtout se donnent des perspectives pour l'avenir. Vous verrez qu'à travers ce document, il y a un certain nombre de questions qui méritent toute notre attention, notamment en Loire-Bretagne où nous avons un territoire très rural. Nous avons intérêt à réfléchir collectivement au financement du grand cycle de l'eau.

Nous en profiterons pour demander à l'Office international de l'eau, qui a son siège à Limoges, de venir présenter ces travaux. C'est un outil extrêmement important au service de la politique de l'eau en France et à l'international. Nous proposerons, si vous en êtes d'accord, à l'OIEau de venir présenter sa structure et son organisation. Ce sera l'occasion pour nous de partager.

Je souhaite également – je l'ai dit tout à l'heure à M. Hauchecorne, représentant de l'Association des maires de France – qu'avant la fin de l'année, nous nous rendions ensemble à l'AMF de manière à ce que la délégation des maires de France au comité de bassin soit au rendez-vous des instances parce que plus que jamais, nous avons besoin d'élus dans cette structure.

#### **M. OBLED :**

J'ai un petit élément d'actualité concernant les mouvements agricoles. Nous avons également une pensée pour l'OFB, notamment pour ce qui s'est passé dans la Creuse, avec des personnes qui ont investi les locaux après avoir dégradé la porte d'entrée. C'était sur le bassin. Puis, a contrario, je me félicite de la manière dont l'échange s'est déroulé vendredi. Je remercie aussi les services de l'État, la préfète et les forces de l'ordre qui ont fait office d'intermédiaires entre les représentants, qui étaient très bien intentionnés, et l'agence. J'adresse aussi un remerciement au Dreal qui était présent dans la délégation.

J'avais prévu d'aborder des éléments d'actualité mais je ne sais pas s'ils seront d'actualité très longtemps. C'était justement au sujet du projet de loi de finances qui prévoyait le report d'un an de l'augmentation du plafond mordant. Il n'y avait pas d'impact pour l'agence dans la mesure où les redevances devaient monter crescendo.

En revanche, il y avait deux autres choses à signaler. D'abord, un amendement gouvernemental, qui a été rejeté à l'Assemblée puis adopté au Sénat, prévoyait un prélèvement de 130 M€ sur les agences de l'eau en visant la trésorerie excédentaire à partir d'un mois. L'idée était de contribuer à l'effort de désendettement de l'Etat. Cet amendement a été adopté au Sénat le weekend dernier. Ensuite, il y a une baisse des ETP pour l'ensemble des agences de l'eau, Loire-Bretagne étant également concernée.

#### **M. LAMOTTE :**

Je n'ai rien à dire de plus concernant ces deux amendements. Ce sont des choses que nous suivrons en fonction de l'atterrissage du budget. Je signale simplement que dans les amendements qui ont été déposés par le gouvernement, il y a un amendement qui vient compléter la réforme des redevances. Cet amendement vient préciser l'assiette d'application de la réforme. Il n'empêche pas, en tant que tel, la mise en œuvre de la réforme mais vient lever quelques difficultés techniques qui ont été repérées au cours de l'année. C'est évidemment quelque chose que nous allons suivre avec attention pour que ces ajustements qui ont été travaillés avec les parties prenantes trouvent à s'appliquer d'une manière ou d'une autre.

#### **M. le président :**

Concernant les 130 M€ de prélèvement prévu sur la trésorerie des agences de l'eau, que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas un prélèvement sur les redevances mais sur la trésorerie, laquelle a été évaluée à 500 M€ en fin d'année 2023. Ce sont donc 500 M€ qui n'ont pas été dépensés. L'agence Loire-Bretagne, depuis quelques années, a été interpellée par la Cour des comptes sur les excédents. Je tiens à féliciter Mme la Présidente, mais aussi messieurs les directeurs, d'avoir fait en sorte que la trésorerie de Loire-Bretagne soit la moins élevée possible. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui, nous sommes dans les clous. Je ne sais pas comment cela va se terminer. Je ne connais pas la fin de l'histoire. Cependant, je ne voudrais pas que nous cotisions aux 130 M€. Il ne faudrait pas que ce soient les bons élèves qui soient pénalisés.

#### **Mme la Préfète :**

J'adore quand le président m'adresse des remerciements et que je feins d'être l'autrice de ces bons résultats. Or, c'est à l'agence que nous le devons. J'ai écrit au gouvernement en place pour faire valoir le fait que nous faisons des efforts, que si nous devons contribuer, cela ne pouvait pas être selon un partage homothétique entre toutes les agences. Nous n'avons pas les mêmes recettes.

Nous n'avons pas les mêmes moyens. Nous n'avons pas la même gestion. Quel que soit le gouvernement, j'espère que nous serons entendus.

**M. le président :**

A Loire-Bretagne, nous avons déjà avalé quelques couleuvres. Il y a un point un peu embêtant. Nous allons avoir un 12<sup>e</sup> programme très riche, très dense. La question du personnel est importante parce qu'il faut des moyens pour décliner tout cela. En l'occurrence, il faudra que nous soyons attentifs.

**M. DEGUET :**

Mme la Préfète a raison de parler des incidents de l'Indre où une association de défense de l'environnement a été attaquée. Ce ne sont pas des agriculteurs, ce sont des manifestants qui viennent souvent avec des drapeaux, donc nous pouvons les identifier. Ces manifestants se trompent absolument de cible. S'ils viennent suggérer que tout ce qui concerne la biodiversité et la nature s'oppose aux agriculteurs, c'est plus qu'une bêtise. Ça constitue presque un crime. Je veux dire ici un peu solennellement que ce n'est pas possible de laisser cela s'installer.

Par ailleurs, nous avons entendu que la question de la composition des comités de bassin avait été posée dans des votes au Sénat. Je ne sais pas si c'est dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) ou pas mais je crois que oui. Avez-vous des éléments à ce sujet ?

**M. LAMOTTE :**

Effectivement, il y a eu des demandes de certains de revoir les compositions des différentes instances, dont celle dans laquelle vous siégez aujourd'hui. Il n'y a pas eu de modification du PLF en ce sens. En revanche, d'autres propositions de loi en cours pourraient porter ou recevoir des amendements de ce type.

**M. le président :**

Certains ont même proposé de faire « simple » en supprimant les comités de bassin et les agences de l'eau. Nous fêtons les 60 ans. Je ne crois pas que ce soit à l'ordre du jour.

**M. GANDRIEAU :**

Effectivement, nous avons eu une attaque, que certains qualifient de sabotage ou de terrorisme, sur une entreprise vendéenne, avec huit camions brûlés et des interventions de pompiers qui ont joué leur vie. Effectivement, ce sont certaines associations bien connues avec des drapeaux. On dit que de toute façon, cela devait arriver, sans dénoncer ces faits. Je sais qu'un jour, un agriculteur va tirer sur une personne qui va entrer sur sa propriété. Je sais que cela va arriver mais avant, je dénonce fortement cette ignominie de vouloir tirer sur quelqu'un. Je tenais à le dire ouvertement.

**M. le président :**

Je redis que la violence dessert totalement notre collectif, d'où qu'elle vienne. Notre responsabilité à tous est de garder notre calme aujourd'hui et de faire en sorte de travailler et de progresser collectivement.

**M. OBLED :**

Je vais faire un rappel de l'ordre de jour que je vais proposer de modifier un peu pour permettre à M. Hauchecorne d'introduire le point sur la planification.

Nous avons prévu de parler des instances, avec une modification du règlement intérieur du comité de bassin à la suite de l'échange de la dernière fois. Ensuite, nous allons élire quelqu'un à la présidence du comité de gestion du Cénomaniens.

Nous parlerons « planification », avec un bilan intermédiaire du programme de mesures.

Nous parlerons « inondations », avec un document qui a été préparé par les services de l'Etat, lié à la directive inondation, et qui est le schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne.

Puis, nous avons un point sur la communication.

## **REGLEMENT INTERIEUR : AMENDEMENTS**

### **Point « instances » n°1 de l'ordre du jour**

#### **M. OBLED :**

Il a été proposé, le 15 octobre dernier, de renforcer la légitimité du comité de gestion du Cénomaniens en modifiant le règlement intérieur pour compléter son article 13 et son annexe 2.

Je cite l'article 13 : « Le comité de bassin est chargé de désigner des membres, parmi son assemblée, au Comité national de l'eau, au Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerets et des étiages Sévère du bassin Loire-Bretagne ». Il est proposé de rajouter : « Et au comité de gestion du Cénomaniens ». Puis, dans l'annexe, on rajouterait une description de ce comité de gestion du Cénomaniens. Vous avez une délibération en ce sens.

#### **M. le président :**

S'il n'y a pas d'observations sur la proposition de règlement intérieur, je soumetts la délibération à votre approbation.

#### **M. OBLED :**

Je rappelle que tous les membres du comité de bassin votent.

#### **M. le président :**

Le vote est ouvert.

- *Règlement intérieur. Amendements.*
  - **Adoptée à la majorité (128 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-26 du 3 décembre 2024.**

## **ÉLECTION A LA PRESIDENCE DU COMITE DE GESTION DU CENOMANIENS**

### **Point « instances » n°2 de l'ordre du jour**

#### **M. le président :**

Je vous propose de passer à l'élection pour la présidence de ce comité de gestion du Cénomaniens. Je lance l'appel à candidatures.

#### **Mme HAAS :**

Je propose ma candidature pour ce poste. Je suis en Touraine. Je pense que cela joue beaucoup, sinon je ne me serais pas présentée. Il est évident que la Touraine a beaucoup à apporter sur ce

sujet. J'ai déjà appris qu'il était normal que nous ayons la CLE Sarthe amont puisque les Cénomans étaient les anciens habitants du Mans. En tout cas, je serai très à l'écoute de tout ce qui concerne cette nappe captive chez nous et faire en sorte qu'elle soit préservée, ce que nous avons déjà commencé à faire mais il y a encore beaucoup de travail à réaliser.

**M. le président :**

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder à un vote à bulletin secret.

**M. OBLED :**

Sachant qu'il y a des conditions d'éligibilité. Sont éligibles les représentants du collège des parlementaires et des collectivités et peuvent voter tous les membres du comité de bassin.

**M. le président :**

Je vous propose de procéder au vote.

- *Comité de gestion du Cénomaniens. Présidence.*
- **Mme Bethsabée Haas est élue à la majorité (94 voix pour, 32 votes blancs).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-27 du 3 décembre 2024.**

## **BILAN INTERMEDIAIRE DU PROGRAMME DE MESURES 2022-2027**

### Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

**M. HAUCHECORNE :**

La commission Planification s'est réunie deux fois les 19 septembre et 5 novembre 2024, le 5 novembre 2024 pour parler du bilan intermédiaire du programme de mesures 2022-2027.

Ce programme de mesures, de par le Sdage 2022-2027, définit les objectifs à atteindre. Le but est d'arriver au bon état des masses d'eau. Un plan d'action complète le Sdage pour atteindre ses objectifs. Nous devons donc définir des mesures à mettre en œuvre sur les six ans.

Cinq mesures avaient été définies dès 2022 par Mme la Préfète de bassin. Certaines ont été entamées tandis que d'autres ont vraiment été initiées.

Je rappelle que les cinq mesures sont des mesures relatives aux pollutions diffuses issues de l'agriculture, des mesures relatives à l'assainissement des collectivités, des mesures relatives à l'assainissement des industries, des mesures relatives à la préservation et restauration des milieux aquatiques et des mesures relatives à la réduction de la pression sur la ressource en eau.

Le but est de regarder une déclinaison territoriale par département. Ici, au niveau du comité de bassin, nous sommes dans les grandes orientations. C'est ensuite au niveau local que tout ceci doit se décliner. On vous donne quelques exemples de sous-mesures mais il y en a beaucoup d'autres, comme limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la directive nitrates. Puis, il faut définir le maître d'ouvrage et programmer l'évaluation des coûts pour chacune des sous-mesures.

A la commission Planification, la question posée était de savoir s'il fallait des mesures supplémentaires par rapport à tout cela. Je rappelle qu'il y a des priorités, dont des priorités géographiques. L'idéal serait que toutes les masses d'eau soient parfaites mais le but est de gagner 10 points de masse d'eau en bon état, et pour celles qui ne sont pas trop loin, d'essayer de les amener très proches du bon état.

Vous avez sous les yeux les priorités thématiques : les ouvrages prioritaires pour la continuité, les systèmes d'assainissement prioritaires, les établissements industriels prioritaires et les captages prioritaires.

Je précise que c'est un bilan intermédiaire. D'après le Code de l'environnement, le préfet coordonnateur de bassin doit présenter au comité de bassin une synthèse de la mise en œuvre du programme de mesures en identifiant les difficultés et les retards constatés et en proposant les mesures supplémentaires nécessaires arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin après avis du comité de bassin.

Vous avez dans votre document les limites du bilan. Nous ne sommes pas du tout arrivés à ce que nous avons espéré.

La question posée est de savoir s'il y avait besoin d'ajouter des mesures supplémentaires au programme. La commission Planification a estimé que ce n'est pas nécessaire.

### **M. le président :**

Nous travaillons avec une complexité phénoménale. Nous arrivons à suivre à peu près mais imaginez-vous nos collègues ? C'est un vrai sujet parce que comment partager quelque chose que l'on ne comprend pas ? Si nous voulons que la politique de l'eau réussisse, il faut que nous soyons plus concrets et plus lisibles.

Nous avons voté un Sdage, avec la complexité du vote du Sdage. J'avais dit à Martin Gutton à l'époque qu'il faut écrire un *Sdage pour les nuls* pour vulgariser un peu nos travaux parce que les gens ne comprennent pas.

A côté du Sdage, l'Etat organise un programme de mesures qui est soumis à l'avis du comité de bassin. Les lectures sont parfois difficiles parce que toutes les mesures n'évoluent pas de la même façon. Or, l'agence de l'eau vient en soutien à la mise en œuvre des mesures. Tout cela est cohérent mais ce n'est pas simple à énoncer.

Un bilan intermédiaire nous est proposé aujourd'hui. Comme l'a dit le président Hauchecorne, c'est déjà suffisamment complexe pour qu'on en rajoute encore. Aujourd'hui, ce qu'il faut prendre en compte, c'est l'objectif DCE. Est-ce que nous y sommes ou pas ? Sommes-nous loin ou est-ce que nous nous rapprochons ? A un moment donné, il va falloir que nous puissions lier l'efficacité des politiques publiques et les résultats. En l'occurrence, il faut que nous soyons plus efficaces puisque c'est cela qui parle aux citoyens. C'est cela qui est compréhensible. Je souhaite donc que nous puissions, M. le Directeur, renforcer cet aspect puisque c'est cela qui parle aux gens. C'est cela qui est efficace et qui donne envie de faire, évidemment en essayant d'éviter de toucher au thermomètre et de changer les règles, sinon cela deviendrait incompréhensible pour tout le monde.

### **M. LEWIS :**

Je vais donner quelques précisions. Nous avons un taux d'avancement qui est autour de 60 % sur pas loin de 10.000 mesures, avec une forte disparité entre les cinq catégories de mesures.

Puis, nous avons constaté que finalement, entre les masses d'eau prioritaires et les masses d'eau non prioritaires, l'avancement de mesures n'était pas forcément plus important sur les masses d'eau prioritaires. C'est aussi un sujet à regarder : comment faire en sorte de pouvoir prioriser sur les masses d'eau prioritaires pour avoir un taux d'avancement un peu plus important sur ces masses d'eau ?

En instance de bassin, nous passons toujours beaucoup plus de temps sur l'élaboration du Sdage que sur l'élaboration du programme de mesures. Cela explique peut-être le fait que ce programme de mesures ait été moins travaillé, moins présenté. Il y a peut-être une réflexion à mener pour l'élaboration du prochain programme de mesures et pour l'élaboration du prochain bilan, que nous puissions y consacrer un peu plus de temps à l'occasion des prochaines réunions de la commission.

En tout cas, nous sommes sur un bilan intermédiaire. Il s'agit désormais de prioriser les masses d'eau que nous voulions cibler.

**M. le président :**

Pouvez-vous nous dire ce qui marche bien et ce qui marche moins bien ?

**M. OBLED :**

Nous envisageons de dynamiser les instances tout en leur permettant de jouer leur rôle réglementaire. Il se trouve qu'en l'occurrence, vous avez un avis réglementaire à donner dans le cadre d'une réglementation complexe et technique qui est la directive-cadre sur l'eau et sa mise en œuvre, mais aussi à jouer votre rôle de parlement de l'eau. Nous essayerons de vous consulter dans les quelques mois qui viennent sur les idées pour dynamiser les échanges, pour présenter les dossiers et pour faire en sorte que les termes du débat soient posés et que vous ne soyez pas enfermés dans de la technique.

Vous venez d'émettre un avis. Le conseil d'administration vient de voter sur le 12<sup>e</sup> programme. Quand on mesure quelque chose, c'est aussi pour regarder ce que l'on peut faire. Typiquement, vous avez voté en pensant à mettre l'argent là où vous espérez faire bouger les choses. Où est-ce que les choses ont besoin de bouger ? Ce bilan intermédiaire du programme de mesures nous permet de savoir où nous allons mettre de l'argent de manière prioritaire, en espérant bouger les choses.

Il y a une expression que j'utilise souvent : nous avons besoin de raconter des histoires pour trouver « qu'est-ce qui s'articule avec quoi ? » pour continuer à faire en sorte que vous puissiez jouer votre rôle réglementaire, mais aussi comprendre les liens entre les différents textes et les différentes procédures, et aussi – nous pouvons l'espérer dans le contexte actuel – repartir vers vos mandants, acteurs, territoires, etc. en connaissance de cause. En gros, c'est ce que nous ferons, M. le Président.

**M. LEWIS :**

Nous avons retrouvé les chiffres pour vous donner des éléments un peu concrets. Si nous faisons le total de ce qui est initié, engagé et terminé, les trois catégories de mesures qui sont les moins engagées sont celles sur la gouvernance, sur les milieux aquatiques et sur la ressource. Sur les milieux aquatiques par exemple, il y a énormément d'actions qui ont été initiées mais très peu ont été engagées ou terminées. La question est donc d'arriver à concrétiser des ressources qui ont été initiées mais qui n'ont pas été menées à terme. Si nous regardons la gouvernance, aucune action aujourd'hui n'est terminée, nous avons uniquement des actions qui sont soit engagées, soit au stade de l'initiation.

**M. le président :**

Si l'on prend la gouvernance par exemple, de quoi s'agit-il ?

**M. LEWIS :**

Ce sont les démarches qui permettent de structurer la gouvernance des acteurs autour des actions.

**M. le président :**

J'avais le sentiment jusqu'alors que Loire-Bretagne était plutôt un bassin bien organisé en matière de gouvernance. A moins que ce ne soit pas une situation globale.

**M. LEWIS :**

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de structure. Ce sont plutôt les actions supplémentaires.

**Mme la Préfète :**

Je suis sensible aux propos de M. Lewis. Il faut que nous arrivions à nous doter d'une méthode pour faire en priorité ce qui est prioritaire. Cela paraît simple mais il faut le faire.

**Mme KOPP :**

Je trouve un petit peu réducteur de dire que nous n'avancions pas sur les priorités. Je pense qu'il y a eu un peu une confusion entre les mesures du PDM et ces mesures qui sont déclinées en actions opérationnelles. Les priorités géographiques ont été globalement beaucoup plus déclinées que ce qui n'était pas ciblé comme prioritaire. Le travail de priorité géographique a été suivi puisque ces actions ont été déclinées et sont en train d'avancer.

Cela étant, dans le bilan intermédiaire du PDM, il ne ressort pas que ces actions prioritaires sont terminées et sont réellement beaucoup plus avancées. Il y a quand même eu ce travail de cibler et d'avancer ces actions en les déclinant.

**Mme la Préfète :**

Il y a aussi les priorités thématiques.

**Mme KOPP :**

J'expliquais dans le bilan qu'il est un petit peu compliqué de ressortir réellement l'avancement parce qu'il y a ces mesures qui sont déclinées en actions. Par ailleurs, ce qui n'a pas été décliné en action concerne essentiellement ce qui est non prioritaire. Or, c'est une grosse partie du programme de mesures.

**M. le président :**

Il faudra une note explicative de tout cela.

**Mme MATHYS :**

J'ai une première demande de précision sur ce que signifie exactement une mesure déclinée. Est-ce que c'est une mesure de PDM qui est inscrite dans un PAOT ? On parle de mesures déclinées. On parle d'actions initiées. Là, j'avoue que j'ai un petit peu du mal à comprendre à quel niveau on se situe.

Autre remarque, quand j'ai relu le document hier, il me semble que le littoral est largement oublié là-dedans. Dans la présentation, on nous parle des masses d'eaux superficielles « cours d'eau », des masses d'eau « plans d'eau » et des masses d'eaux souterraines. Par contre, les masses d'eau littorales et les masses d'eau de transition ne sont pas citées. Cela m'a un peu choquée.

Ensuite, dans les mesures, par exemple dans la mesure MIA5, il y a quatre actions pour le littoral. Or, nous avons beaucoup de littoral sur Loire-Bretagne. Je suis étonnée de ne voir que quatre actions. Certes, il y a des profils de vulnérabilité un peu plus bas qui concernent le littoral. Toutefois, les actions sur le littoral me semblent être les parents pauvres de ce bilan d'avancement du programme de mesures. Je pense qu'il faudra de la vigilance à l'avenir.

**M. PIRIOU :**

Je suis d'accord avec la proposition de continuer le programme de mesures actuel voté en 2022. Il s'agit cependant de se poser des questions sur les résultats obtenus à mi-parcours. En effet, l'état des lieux 2025, qui est en cours d'élaboration, a montré que nous sommes très loin des objectifs affichés par la DCE, c'est-à-dire toutes les masses d'eau en bon état, sauf exception, en 2027 ou même l'objectif du Sdage rabaisé à 61 % des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027. Nous sommes encore très loin de cet objectif actuellement en fin 2024.

Le document de bilan intermédiaire 2024 de mise en œuvre du programme de mesures indique une forte évolution dans la répartition des domaines d'intervention depuis le dernier programme de mesures 2015-2021. Les actions sur les milieux aquatiques montent de 33 % à 52 % des actions totales sur le bassin alors que l'assainissement descend de 32 % à 18 %. Les actions concernant l'agriculture baissent à 17 %.

Si ce bilan indique un engouement certain pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc.), ce qui est une bonne chose, ce bilan indique aussi malheureusement un certain désintéressement concernant la lutte contre les pollutions de l'eau,

qu'elles soient ponctuelles ou diffuses. Ceci est inquiétant quand nous savons qu'une bonne partie des masses d'eau en risque de non-atteinte du bon état en 2027 possèdent des problèmes liés à ces pollutions.

Quand on lit dans le document les freins évoqués pour expliquer ce manque d'action pour réduire ces pollutions, on ne peut être que pessimiste pour la suite. Dans le contexte actuel, le frein économique lié au moindre budget des collectivités devrait encore s'accroître.

Les règles d'aménagement du territoire devraient être moins contraignantes avec les relâchements évoqués, en particulier sur l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette).

Au niveau agricole, les réductions ou assouplissements des normes françaises et européennes sur les pesticides et les effluents d'élevage ne devront certainement pas améliorer la qualité de l'eau ni la biodiversité.

Quant à l'argument de l'inertie du milieu, il faut savoir que nous sommes au troisième programme de mesures en Loire-Bretagne et que les mesures prises depuis quinze ans auraient dû porter leurs fruits. Or, ce n'est pas le cas partout et loin de là. En effet, certains territoires ne s'attaquent pas vraiment aux principales causes de pollution et préfèrent quelques mesures ayant peu d'impacts.

Bref, avant 2027, les territoires qui n'ont pas atteint le bon état de leurs masses d'eau devront justifier auprès de l'Union européenne des raisons de cet échec. S'il y a certes des assouplissements ou des défaillances nationales ou européennes, dont les collectivités ne sont pas responsables, il y a aussi des raisons locales qu'il faudra justifier. En effet, certains freins se situent à ce niveau local, causés par des manques d'ambition, de motivation et d'intérêt de certains élus et professionnels.

Les associations de protection de la nature, quant à elles, n'ont cessé, dans les territoires, les commissions locales de l'eau ou autres, d'apporter leurs motivations et leurs travaux, souvent bénévoles, pour l'atteinte du bon état écologique des eaux en appliquant le programme de mesures en cours. Les associations de protection de la nature sont donc des accélérateurs et non des freins.

#### **Mme BRUNY :**

J'ai repris mes notes de la commission Planification. Sauf erreur de ma part, il me semble que M. Feuillet nous a indiqué que la ressource en eau ne représente que 4 % de ce programme de mesures. C'est très faible. La Dreal confirmera ou pas. Les services nous ont précisé ensuite qu'il n'y avait pas que des mesures financières et des éléments de mise en œuvre du Sdage. Il est donc urgent que nous ayons une réunion qui s'attarde sur ce programme de mesures. Nous l'avions demandé mais là, cela devient vraiment nécessaire pour que nous y voyions un peu plus clair.

Ensuite, j'ai une demande précise concernant ce que nous allons voter aujourd'hui. Dans les graphiques qui nous avaient été présentés en commission Planification, il y avait une différence entre ce qui était dans notre dossier Planification et ce qui était présenté en PowerPoint. Aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps de vérifier et de comparer les graphiques. Ceux-ci devaient nous être renvoyés. Je n'ai pas eu l'impression de les avoir reçus. Les graphiques qui sont aujourd'hui dans le dossier sont-ils les bons ? Votons-nous là-dessus ? Sinon, il faudrait nous les représenter.

#### **M. Jean-Claude LE CLAINCHE :**

Je voudrais intervenir sur les freins relatifs à la restauration hydromorphologique des cours d'eau, un sujet que j'ai un peu pratiqué. Je dirais qu'un problème bien posé est un problème à moitié résolu. En fait, nous sommes dans une situation où la mise en œuvre des actions est difficile. J'ai lu plusieurs fois le document, les freins y sont relativement bien cernés. Par contre, il manque un élément de contexte qui me paraît essentiel.

En fait, par rapport à cette thématique de l'écoulement de l'eau, que ce soit dans le lit mineur du cours d'eau ou sur la parcelle, nous sommes dans les conséquences des lois d'orientation agricole du début des années 60 qui étaient légitimes, et qui restent légitimes, à développer et intensifier l'agriculture, et corrélativement, à évacuer l'eau. Un certain nombre d'actions qui ont été menées sont vraiment prégnantes pour la mise en œuvre de ces actions. C'est le remembrement des terres et les travaux connexes aux remembrements. Nous connaissons les travaux connexes qui sont l'arasement des talus, le drainage des zones humides et la rectification des cours d'eau. Ces freins d'hier sont ce que l'on prône actuellement comme solutions fondées sur la nature pour rétablir ce chemin de l'eau.

En réalité, tant que nous n'aurons pas, à un moment donné, changé de paradigme, non pas sur des projets de territoires ou sur des petits secteurs mais à l'échelle nationale... La priorité, c'est continuer à nourrir la France. Nous ne pouvons qu'adhérer. Nous pouvons toujours échanger sur les formes que cela va prendre. Le point important, c'est que l'on fixe la ressource en eau comme quelque chose d'essentiel comme ce fut le cas il y a 60 ans. Nous sommes effectivement dans les 60 ans des agences de l'eau. A un moment donné, même si nous faisons tout ce que nous pouvons sur le terrain pour y arriver, tant qu'il n'y aura pas un projet supra qui est de changer de paradigme en disant qu'il faut vraiment que nous gardions l'eau et que la nation se mette en mouvement à travers une législation ad hoc, nous n'y arriverons pas malgré tous les efforts qui sont faits sur les territoires. Ce changement d'échelle est essentiel.

#### **M. GANDRIEAU :**

Le PDM est souvent fait par des gens qui connaissent peut-être le sujet mais qui ont des difficultés à avoir des relations directes avec ceux qui sont sur le terrain. J'ai vu des PAOT qui étaient quelquefois un peu divergents parce qu'on descend un peu d'un cran. C'est complètement différent de la réalité du terrain et de ce que portent les Sage ou les CLE, mais surtout les syndicats ou les collectivités gemapiennes. Il existe une réalité politico-économique.

Je vois « frein à la maîtrise des pollutions diffuses ». Il y a aussi un frein énorme d'ordre sociologique. Certains ne sont pas prêts parce qu'on ne leur apporte pas des solutions évolutives qui leur permettent de gagner leur vie. C'est un vrai problème. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez, tant que vous n'avez pas résolu ce problème, il y aura des freins importants.

Dans la restauration hydromorphologique des cours d'eau, il y a l'intervention sur la propriété privée. Certains ne veulent pas qu'on touche à chez eux. Cela va être difficile. Il faut plus que de la pédagogie ou alors il faut de la dictature mais cela n'existe pas chez nous et heureusement.

Le frein le plus important est un frein politico-économique. La gouvernance a été bousculée depuis des années par la loi NOTRe. Cette mise en place sur le terrain par la gouvernance n'est pas aussi simple. Il y a quelquefois d'autres priorités que l'eau. Les gens ne font plus beaucoup confiance à ceux qui les représentent, sauf à quelques fous comme moi qui se mettent dans l'eau jusqu'au cou. C'est un vrai problème.

J'ai l'impression que beaucoup oublient le contexte économique. Malheureusement, des choses que nous étions prêts à faire localement sont aujourd'hui remises en cause parce qu'économiquement, cela ne marche pas. Les gens ne sont pas prêts. Il faudrait qu'ils puissent gagner leur vie.

#### **M. SERVANT :**

J'ai également lu le document. Je suis un peu surpris par un chiffre qui est annoncé, à savoir le budget de la PAC qui encourage à des pratiques agricoles dommageables pour la biodiversité. On parle de 6,7 Md€. Je ne vois pas aujourd'hui, dans les aides de la PAC, de pratiques qui soient défavorables à la biodiversité. Soit ce sont des aides découplées, soit ce sont des aides rattachées à de l'éco régime. J'ai un peu de mal à comprendre ce chiffre.

Ensuite, sur le reste des mesures, comme le dit M. Gandrieau, il y a la question économique. On demande aux agriculteurs d'implanter des couverts végétaux. Or, il n'y a plus de revenu aujourd'hui dans les exploitations en grandes cultures. Planter un couvert coûte au moins 100 € à l'hectare. Quand il y a 40 ou 50 ha, on demande à l'agriculteur de mettre 5 k€ d'un revenu qu'il n'a pas, qu'il faut donc aller chercher ailleurs, pour des mesures de biodiversité.

Certes, l'intérêt existe. Cependant, la question du financement se pose en l'absence de revenu. Il n'y a pas toujours de retour, notamment sur des mesures d'implantation dont nous savons pertinemment qu'elles ne vont peut-être pas aboutir. Cette année par exemple, nous savions que les couverts allaient être mangés par les limaces. Nous n'avons pas le droit de traiter en anti-limaces parce que c'est un couvert végétal, donc on plante en sachant pertinemment que cela va être perdu. Néanmoins, il y a obligation de le faire. Il y a des années, c'est trop sec mais on plante parce qu'il y a obligation de le faire.

Il s'agit d'expliquer au monde agricole le sens de ces mesures, leur cohérence et le résultat à attendre. Il y a tout un travail à faire. C'est ce que nous faisons à la chambre d'agriculture. C'est peut-être un frein. En tout cas, il faut faire en sorte que ces mesures soient considérées comme un service rendu par l'agriculture et non pas comme une obligation réglementaire. Il doit être

accompagné. Il faut le présenter de cette façon pour la biodiversité et pour les milieux. Ce n'est pas une contrainte réglementaire qui coûte de l'argent. Nous savons, de toute façon, que le résultat technique est très aléatoire.

#### **Mme HAAS :**

Je voulais revenir sur ces mesures pour la biodiversité. Je suis totalement d'accord avec M. Servant sur le fait que l'agriculture pourrait être notre meilleur allié pour la préservation de la biodiversité. Je le crois. J'espère que nous allons avancer dans ce sens. Malheureusement, ce n'est pas simple. Je rappelle que les Chinois aujourd'hui pollinisent à la main.

Je rappelle aussi que 60 % de la biodiversité se trouvent dans les sols. Je pense que M. Servant est, autant que moi, au courant des problématiques de fertilité des sols. Nous sommes tous face à cette question. La biodiversité est le meilleur allié des agriculteurs dans ce cadre.

Je voulais juste reprendre cette question : nous servons la biodiversité mais nous, qui nous sert ? Je pense que nous avons un sujet sur le revenu des agriculteurs – il n'y a pas à redire, nous sommes tous au courant –, comme il y a un sujet sur le revenu des personnes qui enseignent à nos enfants ou celles qui nous soignent. Je ne vais pas revenir sur la crise généralisée du service public. L'agriculture en fait partie. C'est l'eau, la boisson et la nourriture. C'est un vrai service d'intérêt général.

Effectivement, il y a des coûts très compliqués pour les agriculteurs. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les collectivités qui ont la triple peine. L'assainissement coûte très cher. Fermer les captages d'eau coûte très cher. Les maladies et toute la recherche qui doit être faite coûtent aussi très cher.

Je voulais également revenir sur le graphique qui indique l'avancement des actions. Je pense qu'on pourrait avoir un sixième niveau d'avancement. Là, nous en avons cinq. Dans « actions engagées », on nous dit qu'une action, même si elle n'est pas engagée, est considérée comme engagée quand elle a déjà un accord d'aide de l'agence de l'eau.

Il faut savoir que les budgets des collectivités ne s'arrangent pas. Une collectivité peut avoir un accord avec l'agence de l'eau et revenir en arrière parce qu'elle n'a pas l'argent pour amener les 30 % aux 40 % qui vont compléter la somme. Je pense que pour la clarté pour les citoyens, il est important de comprendre la différence entre une action prévisionnelle, une action où l'on commence à négocier, une action où l'agence de l'eau et les collectivités territoriales se sont mises d'accord et sont prêtes à partir et une action où l'on a commencé les travaux pour ensuite terminer les actions.

Le diagramme est joli. On a l'impression que des choses se font. Toutefois, si l'on regarde le prévisionnel et l'initié, c'est-à-dire des choses qui a priori n'existent pas en vrai sur le terrain, nous sommes sur 82 % des actions. Je trouve que pour la clarté, cela vaudrait la peine d'avoir un sixième niveau d'avancement qui clarifierait où l'on en est et qui ferait preuve d'un peu de sincérité.

#### **M. DEGUET :**

Je rappelle qu'une mesure est dite « initiée » quand les négociations ont commencé. Les éléments sont extrêmement larges pour arriver à déterminer que c'est en route. Il en est de même sur « engagée » ; même si rien n'est fait, on considère que c'est engagé. Cela donne un bilan un peu favorable.

J'en profite pour indiquer à Mme Bruny qu'il y a une inversion de couleurs entre le graphique à la page 21 et le graphique à la page 22, sauf sur le premier. C'est compliqué. Le rouge et le jaune ont été inversés à certains endroits. Par contre, la légende est correcte. Néanmoins, c'est à la marge. Cela ne nuit pas à la compréhension.

Plus généralement, nous sommes sur des empilements extrêmement importants. En plus, cela ne va jamais être les mêmes catégories. C'est un élément important. Je rappelle que dès le début du Sdage, nous avons dit que ce serait bien de pouvoir examiner le PDM. Cela a été évoqué pendant toutes les commissions Planification mais on ne l'a pas fait. A la fin, le PDM arrive avec 8.000 mesures. Nous avons un commentaire sur le PDM où l'on ne comprend rien parce que les catégories ne sont pas les mêmes que celles du Sdage. On le vote en confiance. On a le Sdage. On a discuté longuement mais on n'a jamais réellement mené un travail sur ces questions. Il faut donc trouver un moyen de l'avoir.

Ensuite, il y a une deuxième question sur la relation entre le programme de mesures et le programme tout court. C'est quand même l'agence de l'eau qui apporte l'essentiel des financements. Nous nous retrouvons avec un programme de l'agence de l'eau qui est censé appliquer le programme de mesures mais ils ne communiquent pas. Ils n'ont pas les mêmes catégories. Ils n'ont pas les mêmes façons de voir. Ils ne correspondent pas tout le temps non plus avec le Sdage. Il faut vraiment arriver à mettre un peu de transparence dans ces éléments de manière que l'on puisse comprendre ce qui se passe. Autrement, nous aurons tout le temps le sentiment qu'il y a quelque chose qui se passe au bout.

Enfin, je n'ai toujours pas compris si les PAOT évoluaient au cours d'un mandat. Il y a des contrats territoriaux qui prévoient des mesures manifestement. Ces mesures étaient-elles prévues avant ? Je ne vois pas comment. De toute façon, elles sont élaborées à partir d'une analyse des contrats territoriaux. Quand elles arrivent, comment rentrent-elles dans les PAOT ? Quels bilans fait-on là-dessus ? Nous n'avons pas d'éléments de visibilité sur ces questions.

#### **M. ALBERT :**

Dans tout ce que j'ai entendu, on broie du noir. Il ne s'agit pas de mettre la vie en rose mais de voir quand même un peu de positif dans tout cela.

L'annexe à la page 49 évoque les progrès accomplis depuis l'adoption des programmes de mesures. Il y a des résultats. Il ne faut pas non plus se voiler la face. Tout n'est pas négatif. Il faut aussi pouvoir avancer.

Certes, il y a toujours des problèmes de gouvernance. Quand l'Etat fait un pas en avant, puis un pas en arrière sur la prise de la compétence « assainissement » dans le cadre de la loi NOTRe, ce n'est pas non plus la faute de l'agence. Par ailleurs, il y a eu des avancées très importantes sur la Gemapi depuis 2022, avec des syndicats de rivières qui sont actifs aujourd'hui et qui font des choses. Il faut, à un moment donné, voir aussi ce qui est positif dans ce que nous faisons.

On évoque un retrait de 32 à 17 % sur l'assainissement collectif. N'y a-t-il pas un problème de tarification, à un moment donné, dans certains secteurs qui n'agissent pas assez ? Je comprends que ce soit compliqué pour l'usager de payer. Toutefois, quand on voit un prix de l'eau à 5 € le mètre cube à certains endroits et 1,50 € à d'autres, je considère qu'il y a un souci. Ce n'est pas toujours la faute de l'agence. C'est aussi aux territoires de s'organiser et de mettre le juste prix.

Effectivement, il faudrait faire plus sur le littoral. Nous verrons que dans le 12<sup>e</sup> programme, des actions complémentaires vont être menées. Toutefois, attention à l'équilibre terre/mer, avec une économie qui se rassemble sur la côte avec le tourisme et des endroits en retrait, aval ou amont, qui sont en restriction financière importante.

#### **M. Bruno BORDEAU :**

Je vais rebondir sur l'optimisme de M. Albert. Je disais à M. le Directeur en préalable qu'il y avait de bonnes nouvelles. En effet, le brochet a reconquis la Loire grâce à la jussie et aux cormorans. Effectivement, il faut quelquefois constater les choses.

Concernant la faible avancée de nos résultats, je pense que la propriété privée et l'individualisme sont des facteurs bloquants, mais simplement parce qu'on permet le blocage. La non-continuité et d'autres altérations morphologiques des cours d'eau sont des facteurs de déclassement de beaucoup de masses d'eau. La simple application du droit permettrait d'avancer fortement sur la conformité de beaucoup de cours d'eau.

Les dérogations octroyées successivement et les délais de mise en conformité se sont accumulés, avec des coûts environnementaux énormes. Les poissons migrateurs sont en voie d'extinction sur l'ensemble de notre bassin par le simple fait que quelques propriétaires ont pu obtenir des dérogations, des contournements du droit depuis 20 ou 30 ans. Nous pouvons gagner en efficacité sans passer à la dictature, M. Gandrieau, simplement en utilisant les leviers de notre Constitution et de nos institutions.

Je plaide pour que les services de l'Etat soient en appui des structures qui se battent au quotidien contre des moulins à vent, ou à eau d'ailleurs, et contre certains services des préfectures qui, quelquefois dans les arbitrages, pensent que les bénéfices économiques de court terme pour quelques acteurs sont plus importants que les bénéfices pour l'intérêt général.

**Mme la Préfète :**

Je voulais juste revenir sur les propos de M. Servant pour dire que les couverts qu'on vous demande pour les intercultures longues, c'est aussi pour éviter la pollution de l'eau par lessivage. L'objectif, c'est également la reconquête des masses d'eau. Ce n'est pas seulement pour la biodiversité. C'est une contrepartie de la PAC que vous touchez. Par ailleurs, l'Etat, contrairement à ce que vous semblez dire, est capable de s'adapter. Cette année par exemple, compte tenu des conditions climatiques et constatant que les terrains étaient détrempés, nous avons dérogé sur les intercultures et les couverts. Tout cela a une logique. Ce n'est pas pour embêter les agriculteurs.

**M. LEWIS :**

Je prends les questions dans l'ordre. Il y avait une première question sur le littoral. Le littoral n'est pas couvert uniquement par ce que vous avez en page 30. Il y a aussi un certain nombre d'actions qui concernent le littoral et qui sont portées par la 0.9, en particulier sur les profils de vulnérabilité, par exemple des zones de baignade ou des profils de vulnérabilité pour la pêche ou la conchyliculture. Ainsi, nous avons un certain nombre de mesures propres au littoral qui sont dans d'autres catégories.

Deuxième élément, effectivement, les codes couleurs ont changé entre la dernière version présentée en commission et ce qui est présenté là. Nous avons inversé des couleurs. Cela peut être un peu confusant. Par contre, ce sont bien les chiffres et les couleurs qui vous sont présentés dans ce document qui sont les données à jour, sauf à la page 22.

Concernant les typologies d'avancement des mesures, en fait, nous avons repris la nomenclature nationale. En effet, nous avons un guide national sur la mise en œuvre du programme de mesures et qui s'applique à l'ensemble des bassins. Certes, nous pouvons réfléchir à avoir des sous-catégories mais nous avons simplement appliqué le canevas national.

En l'occurrence, on parle bien des mesures qui sont déclinées dans des PAOT. Ces plans ont une durée de vie de six ans. C'est long. Dans un PAOT, il y a un chapeau qui est, en gros, la stratégie dans laquelle on veut aller. Ensuite, il y a un tableau avec l'ensemble des mesures. Ces mesures sont regardées chaque année dans le cadre des MISEN. Elles ne sont pas figées. C'est dans le cadre du suivi annuel qui est réalisé en MISEN que l'on peut rectifier, compléter ou ajuster en fonction.

**M. HAUCHECORNE :**

Il y a un problème très important dans la gouvernance qui est la motivation des élus. Nous étions partis sur de grandes structures, que ce soit pour l'eau et l'assainissement ou pour les syndicats de rivières. Or, je m'aperçois que dans 90 % des conseils municipaux de France, on ne parle quasiment plus des problèmes de l'eau. Le fait que beaucoup de nos collègues soient malheureusement peu conscientisés à ces problèmes est ennuyeux. Le fait qu'il y ait 13 places libres dans notre comité de bassin en est un exemple. Je crois donc qu'il y a toute une réflexion à mener pour trouver la bonne gouvernance pour motiver les élus, en particulier en milieu rural qui représente 88 % de la France. La connaissance de nos cours d'eau au plus près est importante.

La taxe GEMAPI, sur laquelle tous les élus ont hurlé au début, est probablement un bon critère pour que les élus s'emparent de ces problèmes avec de l'argent derrière. Nous voyons que la plupart des communautés de communes la mettent en place petit à petit.

J'aimerais vraiment que nous réfléchissions à comment motiver les élus sur le terrain pour qu'ils soient plus motivés par la qualité, certes la qualité de l'eau potable que les administrés réclament, mais aussi la qualité de nos cours d'eau. Comme l'a dit M. Albert très justement, l'eau à 1,50 € le mètre cube ne devrait pas exister. On va droit dans le mur par rapport à cela. Des maires sont très fiers de l'annoncer. Je ne suis pas trop fier d'annoncer les 5 € le mètre cube chez moi mais je crois que nous sommes plus près de la réalité nécessaire pour l'entretien.

En tant que président de la commission Planification, j'indique que nous avons travaillé à la simplification du prochain Sdage. Je salue un travail des agents de l'agence de l'eau d'essayer de réécrire le Sdage actuel. Il est très important que nous ayons un document qui soit plus simple, plus abordable pour le plus grand nombre. Je ne dis pas que tout le monde le lira mais vu l'importance du problème, il est fondamental que nous allions dans ce sens.

**M. le président :**

Je ne suis pas certain qu'après cette discussion, nous allons avoir plus d'élus qui vont être intéressés par nos sujets. Il va falloir que nous fournissions des efforts parce que là, plus personne ne nous comprend.

Je vais vous donner quelques chiffres sur cette fameuse étude qui a été faite en matière de dépenses publiques autour de l'eau en France. Je vous rappelle que le budget des agences de l'eau toutes confondues, France métropolitaine et outremer, est de 2 Md€ sur le 11<sup>e</sup> programme. Nous allons passer à 2,5 Md€ dans le 12<sup>e</sup> programme. Les dépenses totales engagées en France dans le domaine de l'eau se montent à 23 Md€. Nous pesons donc 10 % des dépenses sur le sujet.

Il faut que nous prenions conscience que nous jouons un rôle déterminant. Nous jouons un rôle de levier extrêmement fort. L'idée est de faire levier entre une agence financière, un Etat et des territoires qui se mobilisent. Je vous précise que la Gemapi, dans les 23 Md€, représente 450 M€ par an. Nous pouvons nous en féliciter, quoique ce ne soit pas glorieux sur une Gemapi qui a plus de dix ans. Son poids dans les dépenses est très faible. Lyon Métropole, par exemple, représente 50 M€ sur les 450 M€. Cela laisse rêveur sur les autres territoires, notamment les plus ruraux. L'une des questions fondamentales de la Gemapi, c'est la solidarité entre l'amont et l'aval et la capacité de payer ou pas. Ce sera l'objet du débat de Limoges au mois d'avril.

Des choses très importantes ont été dites. Il faut donner de la compréhension aux choses. J'aimerais bien que nous arrêtions de parler de PAOT, de PTGE, de Sage, etc. Les gens n'y comprennent plus rien. Il est temps que nous parlions le même langage et que nous ayons des règles un peu simplifiées, sinon nous allons droit dans le mur. Essayons de clarifier les choses. Essayons d'être le plus objectif possible. Il faut concrétiser, que l'on dise que cela sert à quelque chose. Il faut positiver. Il faut écrire cela dans la volonté de clarification.

Cela a été dit par des membres du collège industriel et du collège associatif, donc cela me va très bien : il faut que nous regardions les choses différemment. Nous ne pouvons pas ne pas nous soucier du revenu des acteurs dans cette affaire. Nous pouvons décider toutes les mesures que nous voulons, si cela ne fonctionne pas économiquement, c'est compliqué. Il faut prendre cela en compte.

Il faut effectivement que nous changions notre regard sur les choses. Une zone humide à préserver, ce n'est pas une contrainte. C'est un bien commun à préserver. Ce n'est pas pour embêter le monde. C'est parce que l'on considère que c'est prioritaire. Ce regard sur la question environnementale doit nous amener à réfléchir différemment. Il faut aider ceux qui protègent le bien commun. C'est une réflexion que nous devons avoir collectivement.

Il faut que nous simplifions et que nous positivions nos travaux. Ce n'est surtout pas une critique à l'endroit de vos services, Mme la Préfète. C'est collectivement que nous avons intérêt à faire cet effort de simplification et de clarification. C'est pour tenter de convaincre que nos sujets sont d'importance. Si des gens « normaux » qui ne connaissent pas nos instances nous écoutaient, ils auraient des difficultés à comprendre. Il faut donc que nous fassions cet effort.

Je vais soumettre au vote le bilan intermédiaire.

**M. DEGUET :**

Je veux faire une explication de vote. Je pense que c'est à tort qu'on dit que nous votons sur le bilan intermédiaire. Nous votons un article, une mesure qui dit qu'on ne rajoute pas de mesures complémentaires.

**Mme la Préfète :**

Effectivement, on considère que le plan, tel qu'il était créé, est suffisant. Il faut que nous le mettions en œuvre.

**M. DEGUET :**

Nous étions tous intervenus pour indiquer tous les problèmes que cela posait. Cela ne conduit pas à voter contre une proposition qui dit simplement que nous n'allons pas rajouter une mesure de plus à un plan qu'on n'applique déjà pas. Effectivement, c'est plutôt de bon sens. Nous voterons donc

pour avec enthousiasme pour ne pas en rajouter. Par contre, nous pourrions aussi voter avec beaucoup d'enthousiasme pour appliquer plus celles que nous avons prévues.

**M. ALBERT :**

Je continue dans mon optimisme de tout à l'heure. Je trouve que rajouter « des retards constatés » est encore plus négatif. Je me serais arrêté « aux difficultés » mais je ne veux pas changer la délibération.

**M. BRIDET :**

Nous avons entendu parler de levier. L'efficacité du levier dépend aussi, au-delà du contexte administratif et réglementaire, d'un contexte philosophique et d'un changement de civilisation qu'il faut que nous envisagions très globalement. Là, il faut que nous soyons au rendez-vous. J'aimerais beaucoup que nous parlions, non pas du monde agricole mais des mondes agricoles, que nous passions de l'idée d'exploitation/exploitant à coproduction ou coproducteur entre les milieux et le génie humain. C'est une clé pour atteindre la robustesse parce que nos sociétés ne vont survivre que si elles sont robustes.

Il y a des exemples. En Eure-et-Loir, il y a un groupement d'intérêt économique et écologique qui travaille pour trouver des alternatives soit au labour, soit au glyphosate. On dit toujours que c'est soit l'un, soit l'autre. Il y a des gens qui y travaillent, qui travaillent avec le ministère et qui avancent. Il faut que nous soyons auprès d'eux pour ouvrir ces voies. On dit souvent que nous sommes loin du terrain. Je connais un peu le terrain. Bientôt, la valeur du foncier sera vraiment liée à la valeur biologique de la terre, à l'accès à l'eau et à des milieux robustes. Les zones humides en font partie.

**M. le président :**

Je soumetts au vote l'article unique qui consiste à approuver la proposition de ne pas identifier de mesures supplémentaires pour pallier les difficultés et les retards constatés.

- *Bilan intermédiaire du programme de mesures 2022-2027.*
- **Adoptée à la majorité (117 voix pour, 3 voix contre, 11 abstentions)**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-28 du 3 décembre 2024.**

**M. OBLED :**

C'était juste pour rebondir sur ce qui a été appelé des vœux de cette assemblée l'année dernière. Je disais tout à l'heure que la réflexion sur la comitologie aura lieu. Je pense que nous sommes tous d'accord ici pour nous dire que nous avons des choses à imaginer. Certes, il faut que nous fassions le réglementaire, mais nous pouvons aussi le faire sur la base de documents qui sont parfois plus synthétiques pour qu'ils soient compris par tous. Je suis très impressionné des interventions des uns et des autres qui sont parfois très techniques. J'imagine qu'il y en a quelques-uns qui, comme moi, ne comprennent pas toujours tout ce qui a été préparé à l'avance avec d'autres services. Ce faisant, nous nous privons les uns et les autres de la parole et de la capacité à répondre à celui qui l'a prise juste avant.

Nous aurons certainement une petite réflexion au sein de l'agence sur comment on travaille avec les instances, comment on prépare les documents, comment on s'oblige par rapport aux débats qu'il y a dans les instances, qu'a-t-on envie de faire au-delà de ce qui est réglementaire ? Et même le réglementaire, comment le traite-t-on ? Ensuite, il y a le reste du monde que M. le Président évoquait. J'espère que ce qui a été préparé cet après-midi sera un préambule de ce que pourraient être demain nos échanges.

**M. le président :**

Je pense que ce sera le cas, M. le Directeur. J'ai vu le document, il est très bien fait.

## **M. GANDRIEAU :**

M. le Président a parlé de Gemapi. Je tiens à vous rappeler que dans « Gema », il y a « gestion des milieux aquatiques ». Puis, il y a « prévention des inondations ». Une collectivité qui est en bordure de mer, donc littorale, est à 25 € par habitant. Elle compte 69.000 habitants. Ce n'est pas beaucoup mais il y a des enjeux importants en submersion marine. Nous avons travaillé sur chaque poste pour voir combien cela donne : 15 € par habitant sur la submersion marine, 5 € pour la prévention des inondations fluviales, 2 € pour la Gema et 3 € pour les ragondins. Aucune collectivité de l'amont du bassin n'a souhaité participer à la submersion marine. C'est donc recentré sur les deux collectivités littorales. « Solidarité » est un bien grand mot. Sur la Gema, certains ne font même pas l'effort de monter à 3 €. C'est plus facile à vendre à ceux qui sont à 2 € qu'à ceux qui sont à 25 €. Pour votre information, l'île de Ré est à 40 € mais il paraît qu'il y a plus de gens riches.

## **M. le président :**

M. Gandrieau a raison de donner ces chiffres. Son territoire a tellement souffert de cette affaire. Il sait ce qui se passera si nous n'agissons pas. Il sait la nécessité de protéger. Il sait la mobilisation d'un territoire qui est capable de faire ce qu'ils ont fait. Il sait aussi l'absence de soutien de l'amont quand il s'agit de parler de tout cela. Qu'on le veuille ou non, sur les 23 Md€ par an que j'évoquais tout à l'heure, ce qui est intéressant, c'est que nous avons les 2,5 Md€ des agences qui sont calculés sur le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire l'eau et l'assainissement. Nous avons sans doute des marges de manœuvre sur ce dossier. Néanmoins, peut-on continuer, sur le grand cycle de l'eau, à calculer la contribution des uns et des autres à partir de la consommation d'eau au robinet ? Je ne suis pas sûr. Je suis même certain du contraire.

Là, nous devons imaginer d'autres solidarités entre l'amont et l'aval, entre la ville et la campagne. Ce sont bien les efforts de l'amont qui vont permettre à l'aval de ne pas avoir des inondations par exemple. Cependant, c'est à qui de payer ? Est-ce que c'est à celui qui est en amont ou à celui qui va bénéficier des effets en aval ? Il y a de vraies questions derrière tout cela, de solidarité, de partage et de compréhension des sujets. Il faut effectivement que l'on se comprenne. Il faut peut-être même que l'on réapprenne ce qu'est un fleuve, un cours d'eau, les relations amont/aval, le partage, la solidarité... Ce sont les efforts des uns qui profitent aux autres, d'où l'importance d'avoir le lien avec l'économie et les revenus des uns et des autres.

## **SCHEMA DIRECTEUR DE PREVISION DES CRUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Point « inondations » n°1 de l'ordre du jour

## **Mme MATHYS :**

Vous avez eu le compte rendu détaillé des débats à la dernière commission Inondations, plan Loire. Je l'ai présidée parce que j'en suis la vice-présidente et que le président était indisponible. Je vais seulement faire un petit résumé du rapport que vous avez eu.

L'ordre du jour prévoyait principalement l'examen pour avis du SDPC (schéma directeur de prévision des crues). Ensuite, nous devons examiner les enjeux, appelés aussi questions importantes, l'évaluation préliminaire des risques inondations ainsi que la liste des TRI.

Enfin, nous recevons une information sur les PEP (programmes d'études préalables) qui ne sont plus examinés en commission Inondations, plan Loire mais pour lesquels la commission avait demandé à être informée. Nous avons également une information sur la Journée nationale de la résilience.

Il y a eu des discussions assez longues, principalement sur le schéma directeur qui prévoit l'extension à la totalité du territoire national de la vigilance « crues » pour l'horizon 2030. Pour cela, il y a trois niveaux de service par tronçon et par station. Cette extension, qui concerne tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas actuellement couverts par la vigilance « crues », va se faire à moyens constants. De ce fait, des arbitrages ont été réalisés parce qu'à moyens constants,

nous ne pouvons pas tout faire. Par conséquent, un certain nombre de cours d'eau, qui sont actuellement suivis individuellement, vont se retrouver dans la dernière catégorie des vigilances « crues ». Ce sera une vigilance « crues » territorialisée, généralisée à l'échelle d'un département, avec des informations sur la météo et sur les risques de crues mais qui ne seront plus individualisées par tronçon.

Nous avons beaucoup débattu de ce point. Le fait que la couverture totale soit réalisée à moyens humains constants a inquiété les membres de la commission. On nous a expliqué que les sections de cours d'eau avec des enjeux limités seront réintégrées dans la couverture surfacique de la vigilance « crues » et ne seront plus suivies individuellement. On nous a assurés qu'aucun cours d'eau à l'intérieur des territoires à risque important d'inondation ne serait concerné par cette « rétrogradation ».

Enfin, on nous a indiqué que les cours qui sont suivis actuellement individuellement et qui ne le seront plus dans l'avenir le seront encore jusqu'en 2030 à la mise en œuvre de ce nouveau schéma.

A l'issue de ces échanges, nous avons proposé une délibération qui donne un avis favorable à ce projet. C'est cette délibération qui va être soumise à votre vote.

**Mme la Préfète :**

Merci beaucoup, madame, pour ce rapport que vous venez de faire. Je voudrais simplement souligner que cette réforme à moyens constants a donné lieu à un important travail de la Dreal de bassin que je remercie, ainsi que des DDT, de l'agence, des préfets et des collectivités que nous avons beaucoup concertées. Nous avons eu beaucoup d'aller-retour avec Cédric Bourillet, le directeur général à la prévention des risques au ministère de la Transition écologique pour plaider notre cause. Il nous a suivis en très large partie, c'est-à-dire que nous avons obtenu une amélioration de la réponse sur un certain nombre de tronçons.

L'idée de la réforme, c'est aussi de concentrer les moyens là où il y a les enjeux d'inondation, notamment les enjeux humains les plus forts. Nous sommes en exercice de crise à la préfecture pour toute la semaine. Dans le scénario que je ne connais pas mais que je découvre petit à petit depuis hier, par exemple à Châtillon où la crue va arriver demain, nous avons 10 habitants mis en cause. Quand elle va arriver à Orléans vendredi, nous en aurons 50.000. Nous avons besoin de doser notre effort en fonction de ces enjeux en termes de risques et d'enjeux humains.

En même temps, cela nous permet d'étendre un suivi du risque qui est certes moins approfondi dans certains secteurs mais qui n'existait pas jusqu'à présent. Nous avons donc une progression du service rendu, ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour.

**Mme MATHYS :**

Je trouve que les documents sont d'une grande qualité et d'une grande richesse d'informations. Nous avons aussi le document d'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne que nous n'avions pas en version papier mais qui est disponible et qui était également un document très riche d'informations. C'est très bien présenté et documenté. J'invite tous ceux qui se sentent intéressés par cette thématique des inondations à consulter ces documents et à y revenir en cas de besoin pour les prochaines discussions. J'étais très impressionnée par la qualité de ces documents.

**Mme BRUNY :**

Je partage tout à fait le témoignage de Mme Mathys. Nous apprécions vraiment le travail qui est réalisé par le Dreal de bassin sur le sujet « inondations ». C'est toujours très intéressant. J'engage ceux qui ne participent pas à cette commission à y venir. C'est une commission où l'on travaille extrêmement bien.

Je n'ai que des remarques positives. Nous apprécions le fait que ce schéma directeur soit passé d'une révision au bout de 12 années à 6 années. Compte tenu de ce que nous voyons sur le changement climatique, il me semble que c'est une très bonne décision. Dans ce dossier, nous avons une vue beaucoup plus précise et complète sur tout ce qui se passe sur la surveillance et les prévisions des crues, le dispositif de vigilance au niveau national et les réseaux de mesures. Oui,

nous voterons ce schéma directeur en soulignant, encore une fois, tout l'intérêt, la précision et la qualité de ce dossier.

**M. GANDRIEAU :**

Effectivement, les documents sont bons. Ils l'ont déjà été avant. J'ai toujours vendu le plan de gestion des risques inondations comme étant quelque chose d'assez facile à lire contrairement au Sdage. Il serait bien de copier. C'est bien fait.

Sur les inondations, je rappelle qu'il n'y a pas que vigilance « crues », il y a aussi vigilance « pluies et inondations » qui est importante mais les gens ne comprennent pas trop la différence. En effet, ce n'est pas la même chose.

Puis, une nouveauté arrive depuis quelque temps et qu'il va falloir développer parce que ce n'est pas simple, c'est Vigicrues Flash. Ce sont les crues soudaines. Les gens sont touchés à moins de 6 heures, donc cela va très vite. Cela va venir beaucoup de fois, donc il faut le développer. Il faut mettre le paquet. Les communes sont prévenues directement. J'ai vu qu'il y a encore du travail à faire pour qu'il y ait une couverture parfaite. Il ne faut pas oublier ce point.

**Mme ROUFFET-PINON :**

Je voulais reprendre sur la Gemapi. De l'amont à l'aval, il faut effectivement de la solidarité. Je suis ébahie qu'à Montluçon, on n'ait pas mis la taxe Gemapi. J'ai quand même réussi à avoir une réunion avec le maire, qui a été positive. Je lui ai demandé : « Pourquoi ne l'avez-vous pas mis ? ». Il m'a répondu : « Vous rendez-vous compte ? On va remettre un impôt, les gens vont hurler, ils ne comprennent pas ». Il va y avoir officiellement une réunion avec la mairie de Montluçon fin janvier pour expliquer aux Montluçonnais qu'ils sont dans un TRI, sans les agacer. Il faut la culture du risque. Grâce aux services de l'agence et à tout ce que j'ai pu faire, nous y sommes arrivés. Il faut bien mettre la Gemapi dans les impôts.

**Mme MATHYS :**

La délibération est en deux articles :

- article 1 : donner un avis favorable au projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne ;
- article 2 : le comité de bassin note que certains suivis individualisés ne seront plus assurés en 2030 mais recommande que les moyens soient garantis pour assurer un service de qualité sur l'ensemble du territoire.

C'est pour répondre au débat que nous avons eu sur le regret que l'extension à la totalité du territoire fasse revenir en arrière sur certains tronçons de cours d'eau.

**M. le président :**

Je vous propose de passer au vote.

- *Schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (121 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions)**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-29 du 3 décembre 2024.**

# ÉVALUATION PRELIMINAIRE DES RISQUES D'INONDATIONS ET LISTE DES TERRITOIRES A RISQUES IMPORTANTS D'INONDATION

Point « inondations » n°2 de l'ordre du jour

## **Mme MATHYS :**

Nous avons une deuxième délibération sur le PRI, les questions importantes et le calendrier de travail.

Je vous lis l'article unique : « Le comité de bassin décide de donner un avis favorable au projet de questions importantes concernant la gestion des risques inondations du bassin Loire-Bretagne, au calendrier et programme d'actions de mise en œuvre de la directive inondations, à l'évaluation préliminaire des risques inondations du bassin Loire-Bretagne et à la liste des territoires désignés comme étant à risque important d'inondation (TRI) à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ».

Ce sont les points sur lesquels nous avons discuté pendant cette commission Inondations. Certes, il y avait eu des demandes de précision. Cependant, il n'y a pas eu tout ce débat comme sur le premier schéma à cause de cette question des moyens et de l'évolution dans l'avenir.

## **Mme ROUSSET :**

Bonjour à tous. Je voulais rappeler que l'amont a été frappé assez durement par un phénomène un peu violent qui venait de l'Ardèche. Cela fait aussi partie du bassin.

## **M. le président :**

Vous avez raison de le préciser. C'est dans la droite ligne de ce qu'indiquait M. Gandrieau tout à l'heure concernant les événements un peu soudains et très forts.

## **M. DEGUET :**

Nous avons déjà examiné ces éléments dans la commission Inondations, plan Loire. J'ai eu l'occasion d'exprimer un avis. Je veux indiquer que la volonté de faire coïncider les deux calendriers et les deux présentations du Sdage et du PGRI, c'est important mais c'est en cours seulement. Ceux qui, comme moi, ont déjà vu les forums de présentation se sont rendu compte que les quatre objectifs inondations rentraient plus difficilement dans les discussions qu'auparavant et qu'il y a probablement encore des éléments à apporter pour que ce soit plus cohérent.

Par ailleurs, je considère que le quatrième objectif sur la question du public est presque une autocritique. C'est probablement l'élément qui manque le plus dans les stratégies inondations. Tout le monde a constaté que quand le public était informé et qu'il était acteur de la protection, la protection devenait efficace. Il y a de gros efforts à faire là-dessus. C'est bien que ce soit arrivé comme un objectif à part. En même temps, cela traduit que sur tout le reste auparavant, il n'y en avait pas trop.

Je signale aussi un élément sur les SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation). Le fait que la gouvernance ne soit jamais précisée, mais soit à disposition des préfets, conduit très souvent à ce que la société hors élus soit en dehors du coup. C'est un vrai problème qui doit être posé et qu'il faudra peut-être traiter dans le quatrième élément.

## **Mme MATHYS :**

Je précise que nous votons aussi sur les questions importantes et les enjeux. Cela veut dire que dans la consultation en cours, où nous avons les sept enjeux que nous avons beaucoup examinés en commission, est rajouté un huitième enjeu sur les inondations. Ce n'est pas forcément clair pour communiquer sur les différentes questions soumises à la consultation. C'est présenté comme un huitième enjeu mais c'est un peu différent des sept enjeux qui vont nous guider pour le Sdage. J'essaye de faire, dans mon association, la publicité de la réponse à cette consultation. Cette histoire du huitième enjeu n'est pas simple à expliquer.

## **M. OBLED :**

Tous les membres du comité de bassin votent.

- *Plan de gestion des risques d'inondation. Avis portant sur les questions importantes, le calendrier et programme de travail, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, la liste des territoires à risque important d'inondation.*
- **Adoptée à la majorité (121 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions)**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-30 du 3 décembre 2024.**

## **PLAN DE COMMUNICATION 2025-2027 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point « communication » de l'ordre du jour

### **Mme MEZIERE-FORTIN :**

Bonjour à tous. Vous noterez que je n'ai pas beaucoup d'égo. Déjà, il me semble que je sois la seule présidente de commission. Ensuite, je suis certainement la présidence de commission que vous voyez le moins en tribune. Pourtant ce matin, j'ai entendu qu'il était absolument nécessaire d'aller vers les élus, qu'il fallait objectiver, qu'il fallait concrétiser, qu'il fallait positiver... Je partage absolument tout cela. Comment pouvons-nous faire cela ? C'est en communiquant. Autant vous dire que cela rappelle bien l'importance de cette commission Communication.

En effet, toutes les demandes que la plupart d'entre vous avaient faites ce matin auraient pu être concrétisées en amont dans la commission Communication et Action internationale. Fort heureusement, c'est exactement ce qu'ont fait les membres de cette commission. C'est exactement ce qui a permis de mettre en place le plan de communication. Nous allons tous dans le même sens. C'est un petit peu dommage d'entendre qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela alors que c'est exactement le travail qui est mené par les services de l'agence et certains membres du comité de bassin au sein d'une commission qui a toute sa place. Vous l'avez rappelé ce matin en oubliant de dire qu'elle existait et qu'il y avait justement cette stratégie à mettre en place.

Cela étant dit, je vais pouvoir vous rappeler les résultats des travaux que nous avons menés au cours de ces dernières années et qui tombent plutôt à point aujourd'hui.

Tout d'abord, je voulais rappeler que le plan de communication de l'agence de l'eau, ce n'est pas la même chose que les lignes de la programmation qui concerne la sensibilisation. En effet, la programmation qui concerne la sensibilisation dans le programme de mesures, c'est ce qui va être dédié comme moyens financiers vers des cibles, vers des partenaires pour qu'eux puissent agir directement pour planifier des actions de sensibilisation et/ou des outils de communication. Cela va être les associations, les chambres d'agriculture, etc.

Le plan de communication de l'agence, c'est bien comment l'agence valorise ses propres travaux et émet des outils de communication vers le grand public. Pourquoi dis-je cela ? Cela permet de rappeler à quel point la première personne qui peut communiquer sur les travaux de l'agence de l'eau et les travaux du comité de bassin, c'est nous-mêmes. Nous sommes les premiers à pouvoir dire ce qui s'y passe. Quand j'entends « les gens ne vont rien comprendre, les gens pensent que... », c'est certainement parce que nous, en tant que membres du comité de bassin, nous ne savons pas valoriser nos propres travaux et que nous ne parlons que de ce qui est négatif dans cette magnifique instance.

Je fais partie de ceux qui ne veulent pas dénigrer le comité de bassin – au contraire – parce qu'aujourd'hui, c'est la seule instance qui permet notamment de traiter de la question du grand cycle de l'eau. Dans la question du ralentissement du grand cycle de l'eau, il y a l'intérêt général. C'est juste notre seul moyen de résilience face au changement climatique.

Quand nous parlions de restauration des milieux aquatiques – ce que nous avons fait pendant des années –, d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, finalement, nous soignons des conséquences du passé. Alors que si nous partons du principe que nous voulons soigner notre cycle de l'eau avec l'ambition de le ralentir, de ce fait, nous mettrons obligatoirement en place les actions qui permettent de ralentir le cycle de l'eau. Cela passe par l'infiltration, la recharge des nappes, la restauration des milieux aquatiques, le reméandrage des cours d'eau, l'amélioration de la qualité, le rafraîchissement des cours d'eau...

La communication de l'agence se planifie au travers du plan de communication qui constitue le cadre de référence des actions qui formalisent la stratégie de communication de l'agence. Il s'est décliné en plans annuels qui sont validés par l'ensemble des membres de la commission Communication avec le même principe que le Sdage et le programme de mesures, c'est-à-dire une communication sur trois ans.

Le plan actuel, qui est en train de se terminer, a été élaboré pour la période 2022-2024. Nous allons en faire un bref bilan. Ce que nous allons voter aujourd'hui, c'est bien le prochain plan c'est-à-dire le plan de communication 2025-2027 qui a été élaboré au cours de l'année. L'objectif est d'actualiser le plan de communication. Plusieurs ateliers de travail ont été menés en 2024 avec l'ensemble des membres de la commission Communication qui ont été présents.

Pour ce plan de communication 2022-2024 et les plans de communication précédents, nous étions beaucoup plus axés sur la valorisation des enjeux, des démarches d'accompagnement qui ont été mises en place qui a été mise en place au sein de l'agence de l'eau et au comité de bassin. Maintenant, nous allons mieux valoriser les actions, les résultats, de manière à pouvoir concrétiser et positiver les résultats. L'objectif est d'avoir des cibles beaucoup plus en s'appuyant sur les cibles formalisées dans le 12e programme. Nous partons du bilan de ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant. Puis, nous mettons en place de nouveaux enjeux et de nouveaux objectifs qui sont légèrement différents de ce que nous avons connu par le passé, avec des outils adaptés et un moyen d'évaluer.

Effectivement, l'évaluation ne se fait pas par la commission Communication et Action internationale mais bien par les services de l'agence qui vont pouvoir chiffrer concrètement les actions de communication qui sont menées.

Cinq messages ont été ciblés en particulier pour ce nouveau plan de communication. Il s'agira de consolider un ligne éditoriale ancrée sur de "l'incarnation" pour humaniser les messages pour qu'ils soient beaucoup plus lisibles et que la ligne éditoriale soit claire, rythmée et priorisée.

Ensuite, nous voulions maintenir une communication forte de l'agence de l'eau et de sa gouvernance de manière à éviter les *fake news* et les rumeurs. On reclarifie correctement le rôle des instances, le rôle du comité de bassin, la différence entre un comité de bassin et une agence de l'eau, de manière à objectiver de nouveau les débats et à faire de la pédagogie. Cela fait appel à toutes les questions qui se sont posées sur les aspects quantitatifs, savoir si l'agence donne de l'argent, ne donne pas de l'argent et à quel moment des actions concrètes sont mises en place par l'agence.

Ensuite, l'objectif est aussi de favoriser les échanges avec les acteurs via tous les types de supports possibles – nous allons en présenter quelques-uns tout de suite après – et de mieux faire connaître les actions de communication menées par l'agence. Là, encore une fois, nous avons un rôle. En tant que membres du comité de bassin, nous recevons les newsletters. Nous recevons les vidéos. Nous sommes au courant des actions qui sont menées. Nous allons pouvoir diffuser tous ces outils de communication mis en place par l'agence de l'eau, notamment auprès des élus. L'objectif va être vraiment de cibler les décideurs, ceux qui vont pouvoir mettre en place les actions concrètes. Il s'agit de montrer qu'aujourd'hui, nous avons des freins à l'atteinte du bon état écologique parce que nous avons un problème de gouvernance et de mise en œuvre de ces actions.

Le dernier message clé que nous souhaitons porter était de développer une communication axée sur les résultats et l'atteinte chiffrée d'indicateurs actuels. Il s'agit non plus d'une démarche mais bien de résultats pour que ce soit extrêmement motivant.

L'enjeu principal de ce nouveau plan de communication, c'est d'aller toujours dans le même sens que la DCE, c'est-à-dire mobiliser pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques, mais justement avec cette question « grand cycle de l'eau » : comment devient-on mieux résilient face au dérèglement climatique ? Pour cela, cet enjeu principal va être décliné en trois objectifs.

Le premier est de rendre visible l'action de l'agence et développer une culture de l'eau, de relayer les résultats et les progrès pour le bon état des eaux, cette fameuse démarche positive, de mobiliser pour le Sdage et d'inciter à agir avec le 12<sup>e</sup> programme. Ici, je fais un petit point. On disait tout à l'heure qu'il fallait faire un *Sdage pour les nuls*. Oui, bien évidemment ! Toutefois, nous sommes sur un sujet complexe. Le cycle de l'eau est quelque chose de complexe. Si nous sommes aujourd'hui, à mon avis, dans l'erreur avec une vraie difficulté à atteindre le bon état écologique, c'est justement parce que nous avons trop voulu simplifier quelque chose de complexe. En fait, nous devons mieux l'expliquer mais il faut garder la complexité de ce qui s'y déroule.

Je prends un exemple. Quand on veut simplifier le cycle de l'eau, on le représente très souvent comme une boucle où nous avons de l'eau qui part des océans, qui va se condenser au-dessus dans les nuages, qui redescend sur un bassin versant et qui retourne à la mer comme si c'était une grosse boucle unique. Ce n'est pas le cycle de l'eau. Or, c'est encore trop souvent l'image que l'on peut en avoir.

Le cycle de l'eau est quelque chose de complexe. Il faut en faire une représentation complexe et être capable de l'expliquer. Il ne s'agit pas de simplifier quelque chose qui fait que derrière, on ne comprend plus de quoi on parle. Tous les sigles dans leur ensemble (Sdage, PAOT, etc.) sont complexes. Pour autant, tout le monde est capable de comprendre. Nous ne sommes pas plus nuls que les autres. Il suffit d'expliquer correctement. Cela demande du temps. Cela demande justement un programme de communication adapté. Cela demande aussi l'effort de vouloir comprendre de quoi on parle, et nous-mêmes, de ne pas vouloir trop simplifier les choses.

Par exemple, pour rendre visibles les actions de l'agence et pour développer la culture de l'eau, il y a le concours d'affiches et le concours vidéo vers les plus jeunes pour pouvoir mobiliser au sein des écoles. Nous avons aussi d'autres exemples, y compris les programmes courts qui ont été diffusés sur France TV et sur le média Brut qui permettent de toucher un plus large public.

En relayant les résultats et les progrès sur le bon état des eaux pour faciliter la compréhension, nous allons pouvoir toucher beaucoup plus facilement les élus. En effet, s'ils comprennent l'intérêt de restaurer des milieux aquatiques, s'ils comprennent qu'ils deviennent eux-mêmes plus résilients sur leur territoire, ils auront mieux envie de mettre en place ces actions. Cela passe aussi par la lettre d'actualité de l'agence, les Trophées de l'eau notamment qui permettent d'avoir des vidéos concrètes et qui mettent en valeur l'ensemble des ambassadeurs et l'ensemble des décisionnaires qui œuvrent sur le territoire et qui ont mis en place des programmes de restauration de zones humides, de restauration de rivières, etc. ou des entreprises qui ont proposé un projet innovant permettant d'améliorer la qualité de l'eau en sortie. Quand ces personnes, qui sont elles-mêmes actrices des décisions, actrices des solutions, les mettent en avant, elles sont mieux entendues que quand cela descend d'Orléans et qu'il y a un côté très pyramidal au fonctionnement.

Enfin, pour mobiliser sur le Sdage, il y a aussi la réalisation de films de présentation qui permettent de faire connaître ce qu'est un Sdage et ce qu'est le 12<sup>e</sup> programme et qui permettent aussi de comprendre comment fonctionnent les financements de l'agence. Cela fait suite au constat qui dit souvent qu'il y a beaucoup d'argent mais on n'en voit jamais la couleur. Finalement, nous sommes capables de montrer concrètement vers quelles actions les budgets peuvent aller et qui peut bénéficier concrètement de ces budgets. Nous avons des exemples en date, notamment un petit film qui s'intitule *Pélobateland*, celui de la communauté de communes de Loches. Nous avons aussi un film qui présente les aides dédiées à l'industrie. Puis, il y a eu l'organisation d'un voyage « presse » dans les délégations qui proposent aux médias des rencontres avec les acteurs engagés sur le territoire.

Comment se faire comprendre ? Il s'agit d'avoir en premier lieu une communication rythmée, avec une ligne éditoriale qui soit claire, priorisée et mensualisée, avec l'élaboration d'un planning et d'une stratégie de calendrier éditorial associée. Il s'agit aussi d'avoir une ligne éditoriale déclinée dans des produits d'appel (les lettres électroniques, les réseaux sociaux, la presse...). C'est l'occasion pour vous de vérifier que vous êtes tous abonnés à la newsletter de l'agence, que quand vous la recevez, vous la lisez et qu'une fois que vous l'avez lue, vous la diffusez à l'ensemble de votre réseau. Je vous en remercie.

Puis, il s'agit d'avoir une communication incarnée, c'est-à-dire une communication d'influence : comment s'appuyer sur les influenceurs ? Par exemple moi, sur les réseaux sociaux, je me considère influenceuse de ma propre commission. En tout cas, j'essaie de l'incarner. A ce titre, nous avons des travaux interagences, notamment pour le jeune public. L'objectif d'un ton plus incarné, c'est d'avoir une piste pour mieux se faire entendre. Nous avons aussi une piste de publi-rédactionnel au

travers d'insertions de manière à avoir une communication plus didactique. Nous avons cette idée d'aller beaucoup plus vers les territoires, que ce soit moins global et que ce soit plus ciblé.

Enfin, nous avons des éléments comme les portraits ou les trois « questions à » qui permettent d'appuyer la ligne éditoriale et de mieux faire connaître les porteurs de projets.

Nous avons la présentation des métiers des agents, des différents experts des problématiques de l'eau sur les territoires et au service des territoires. C'est un élément dont nous avons discuté il y a quelque temps. Il me semble que c'était le comité de bassin du mois de février où l'on disait que quand c'est trop global, quand c'est l'agence à l'échelle de tout le bassin, cela peut être difficilement compréhensible. Si l'on parle du littoral à quelqu'un qui vit au Mont-Gerbier-de-Jonc, il aura l'impression d'être complètement déconnecté des actions de l'agence. Il s'agit donc d'avoir une communication un peu plus territorialisée qui permettra d'avoir une meilleure clarification des propos.

Il est aussi prévu de programmer des temps de presse territorialisés et d'élaborer une mise en œuvre de stratégies de sponsoring efficaces pour optimiser la visibilité des publications sur Facebook, etc.

J'ai beaucoup parlé. Nous allons vous montrer des choses un petit peu plus concrètes comme les concours d'affiche, le dossier web, les Trophées de l'eau, etc. Pour cela, je laisse la main à Mme Laub.

#### **M. OBLED :**

Typiquement, sur ce sujet, nous sommes au cœur de l'ambiguïté intelligente et intéressante qu'il y a entre l'agence de l'eau et le comité de bassin. Ce sur quoi vous allez travailler et voter, c'est le plan de communication de l'agence de l'eau. La première fois que j'ai regardé cela, je me suis dit : pourquoi le comité de bassin va-t-il voter mon plan de communication de l'agence ? Je le dis exprès de manière un peu provocante et provocatrice.

Je reviens sur l'ambiguïté qui, à mon avis, est salutaire. Le travail qui a été réalisé par Mme la Présidente de la commission Communication montre bien ces allers-retours importants pour le comité de bassin et pour l'agence. Nous avons besoin de ce regard en miroir, de cette interface que vous faites avec le reste du monde, avec les territoires, avec les différents collègues, etc. pour questionner ce que nous, agence, nous pouvons porter. Pour moi, c'est une vraie richesse pour l'agence d'avoir cette politique qui est questionnée. Je voulais vraiment remercier les équipes qui ont préparé les choses. En tant que nouvel arrivant, j'aurais pu dire aussi : qu'est-ce que l'on raconte comme histoire ?

Je remercie aussi la commission d'avoir enrichi les débats. Cela nous oblige parce que je suis assez convaincu que ce qui va permettre aux enjeux de l'eau de prévaloir dans le débat public, c'est toute la comitologie et les instances des agences de l'eau, mais c'est aussi la manière dont nos cibles vont se saisir de nos sujets. C'est en grande partie par la communication que nous pourrions soit rétablir des vérités, soit initier des débats qui permettront à nos enjeux de prévaloir.

*[Projection d'un film]*

#### **Mme MEZIERE-FORTIN :**

Je rappelle que nous avons aussi les concours d'affiches, dont la commission Communication et Action internationale fait partie du jury. Tous les deux ans, nous nous retrouvons autour des affiches qui sont proposées par différentes classes de différents niveaux pour choisir une ou deux affiches. En 2024 par exemple, deux affiches avaient été choisies ; nous n'avons pas réussi à nous décider pour une seule. Cela a permis, pendant quelques mois, de faire travailler les écoles, les collègues et les lycées.

Cela présente un double intérêt. D'une part, c'est une manière de mobiliser les enfants et les plus jeunes. D'autre part, c'est aussi un moyen pour l'agence de ne pas être sur quelque chose de descendant. En effet, nous allons nous nourrir de tout ce travail qui est accompli par les enfants, par les collégiens pour alimenter notre propre communication. En l'occurrence, cette affiche a été utilisée pour illustrer la Journée mondiale de l'eau en 2024.

Puis, la remise des trophées ou la valorisation auprès des enseignants de ce concours d'affiches permet aussi d'avoir des moments de communication autour des travaux de l'agence. Par exemple, nous voyons ici la remise officielle des trophées du concours d'affiches et de vidéo au lycée Emile-

Zola l'année dernière. Ce sont des moments qui permettent de faire parler de l'agence de l'eau dans la presse.

L'exemple suivant, c'est le dossier du mois. Typiquement, cela fait partie des projets du nouveau plan de communication. Ici, c'est une fiche qui permet d'avoir un exemple concret de ce qu'est une étude HMUC (hydrologie-milieux-usage-climat). Cela permet de présenter le dispositif de manière relativement simple et de comprendre de quoi il s'agit. C'est intéressant pour les élus, pour les techniciens et pour l'ensemble des personnes qui œuvrent sur ces questions d'avoir un support facilement utilisable et diffusable. C'est aussi un moyen de se rappeler de quoi il s'agit quand on est un petit peu moins impliqué dans les instances.

Les Trophées de l'eau sont des actions concrètes qui permettent soit de reconquérir le bon état écologique des milieux, soit d'améliorer l'assainissement par exemple dans l'industrie, soit d'être sur des solutions fondées sur la nature. Nous avons cinq thématiques : la restauration des cours d'eau, la préservation de l'eau, économiser l'eau et lutter contre les pollutions, sensibiliser le public et faciliter l'accès à l'eau. Les trophées de l'eau ont lieu tous les deux ans. C'est pour cela que vous avez l'image 2023. Cela va revenir en 2025.

Nous arrivons à avoir tous les territoires qui sont couverts. Chaque fois, il va y avoir de magnifiques vidéos qui servent de supports de communication, aussi bien pour l'agence que pour tous les membres du comité de bassin, mais aussi pour les membres des commissions locales de l'eau, des syndicats, etc. Nous pouvons les relayer. Vous pouvez les retrouver sur la chaîne YouTube de l'agence, accessible sur les sites internet de l'agence. Elles sont très instructives, de surcroît quand le sujet est en dehors de notre domaine de compétences. La présentation des travaux de la charcuterie Bahier au Mans, par exemple, m'a permis de mieux comprendre les difficultés d'une entreprise, d'une industrie à faire des économies d'eau et à rendre une eau de meilleure qualité aux milieux. Là, nous avons quelque chose d'extrêmement concret, de visuel et qui permet une communication aisée, c'est-à-dire une simplification dans la communication pour un sujet qui reste très compliqué.

Enfin, nous avons la lettre d'information de l'agence. C'est la fameuse newsletter que vous retrouvez normalement tous les mois dans votre boîte aux lettres électronique. Dans la dernière par exemple, nous avons une prise de parole de notre directeur.

#### **M. le président :**

D'abord, je vous félicite pour la qualité du travail et des propositions. J'associe les services de l'agence. J'ai écouté avec attention les propos de M. le Directeur et l'en remercie. C'est un travail collectif qu'il nous faut faire sur le sujet. Je me fais souvent engueuler comme président du comité de bassin quand Mme la Préfète a refusé une subvention à un Breton. C'est le seul moment où les gens trouvent mon numéro. Pour le reste, on ne m'appelle jamais ou si peu. Je veux dire par là que les gens confondent. Nous vivons dans un monde complexe mais nous le savons. Il faut effectivement faire cet effort de communication et je vous en remercie.

J'aimerais bien aussi que nous fassions, à travers cette lettre mensuelle, des témoignages d'acteurs du comité de bassin : « Je siégerais au comité : pourquoi et à quel titre ? » Je pense qu'il faut faire connaître la richesse du comité. Encore une fois, je vous remercie parce que c'est un travail important. A un moment donné, nous nous étions posé la question de maintenir ou pas la commission Communication. Je pense que plus que jamais, nous en avons besoin. En début d'année 2025, il va falloir que nous allions dans les territoires pour expliquer la réforme des redevances et le 12<sup>e</sup> programme. Ce n'est pas mal de parler aussi du comité de bassin.

Je vais vous citer une expérience que j'ai vécue ces derniers jours. J'ai rencontré le Medef. Puis, j'ai rencontré la CFDT. Les deux m'ont invité à parler du comité de bassin et des problématiques de l'eau. J'étais très surpris de leurs questions, de leurs interrogations parce qu'ils sont très inquiets. Ils sont super intéressés par ces questions.

Ainsi, il faut aussi que nous nous ouvrons vers ce type d'organisation. Je crois qu'il y a une vraie attente sociétale par rapport à ce que nous vivons et par rapport à ce que nous faisons. Je pense très sincèrement que notre instance, malheureusement, est méconnue dans sa richesse et dans sa capacité à faire de la démocratie participative. Il y a beaucoup de belles choses derrière la loi de 1964. C'est à nous de les mettre en valeur. Je compte beaucoup sur vous.

C'est d'ailleurs l'objet de la réunion de cet après-midi qui va permettre d'expliquer les fiches-actions du 12<sup>e</sup> programme. Mme la Préfète ouvrira nos travaux. Elle nous expliquera comment tout cela a été construit puisque c'est un vote du conseil d'administration. Il me semble important que nous soyons les ambassadeurs de ce 12<sup>e</sup> programme auprès de nos organisations territoriales ou professionnelles. Il y a des aides, des soutiens et des actions que nous allons pouvoir apporter.

**Mme MEZIERE-FORTIN :**

Nous avons un article unique qui propose d'adopter le plan de communication 2025-2027. Vous avez plus de détails, avec les perspectives, dans le document. Je vous en ai fait un bref résumé, avec des exemples d'actions concrètes qui sont menées.

**M. le président :**

Je vous propose de passer au vote, en remerciant Mme Mézière-Fortin et toute l'équipe qui a travaillé avec elle.

**M. OBLED :**

Je rappelle qu'en janvier, nous avons notre rendez-vous annuel au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes. C'est un évènement de visibilité majeur pour l'eau et l'agence. Puis, même s'il n'y a pas le processus « conférence sur l'eau », une interrogation a été posée dans ce cadre qui est la participation des jeunes, l'intégration des jeunes générations au-delà du public scolaire des écoles primaires ou du secondaire. Le sujet a déjà été évoqué dans notre bassin, c'est comment intégrer les moins de 30 ans dans notre processus de concertation.

**M. le président :**

A Rhin-Meuse, ils viennent de prendre l'initiative avec des jeunes cette semaine. Il faut aller voir sur le site de la présidente du comité de bassin Rhin-Meuse. Il y a une initiative très intéressante avec les jeunes.

**Mme MEZIERE-FORTIN :**

On parle des jeunes mais j'insiste sur le fait que dans le plan de communication 2025-2027, nous avons choisi de cibler un peu plus prioritairement les élus alors qu'avant, nous étions plus sur les jeunes. Cela fait partie des petites bascules dans le plan de communication.

- *Plan de communication 2025-2027.*
- **Adoptée à la majorité (95 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions)**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-31 du 3 décembre 2024.**

**M. le président :**

Avant de passer au buffet, mes chers collègues, je passe la parole à M. Noyau.

**M. NOYAU :**

C'est le dernier comité de bassin pour les neuf élus agricoles. Il y aura une nouvelle mandature. Il y aura peut-être de nouveaux élus. En tout cas, nous l'espérons. M. Servant sera peut-être parmi les candidats.

Je vais dire quelques mots, chers collègues, pour dire que malgré l'état d'esprit de bienveillance et de respect qui règne au sein de cette assemblée et au sein des commissions, les membres se sentent frustrés, consternés parce que malgré nos interventions qui sont préparées, argumentées, courtes et très ciblées, elles sont peu prises en compte. Nous sommes un peu entendus mais quand nous rentrons chez nous et que nous faisons le compte rendu à nos collègues, ils ne comprennent pas les décisions qui ont été prises.

Je pense que nous avons participé activement, y compris avec la préparation de nos collaborateurs. Je remercie Mme Schaepelynck d'avoir participé, mais aussi les huit autres membres dont je fais partie. Nous n'avons pas été beaucoup absents dans toutes les commissions et dans tous les comités. Chaque fois, nous essayons d'avoir des pouvoirs pour donner notre avis.

Nous sommes conscients qu'il reste un pas à faire. Nous en avons déjà fait beaucoup. Cela a été soulevé tout à l'heure, il faut aussi que nous vivions de notre métier. Cela s'appelle la durabilité. Il y a en même temps l'économie, l'environnement et le social. Plus personne ne veut prendre la binette parce que c'est pénible. Nous sentons qu'il y a des solutions mais il y a encore beaucoup d'impasses. Sans durabilité, nous ne pourrions pas progresser.

Il faut que nous fassions un pas tous ensemble. Je parlais du phosphate avec les représentants des consommateurs. Les phosphates sont interdits mais les phosphanates sont encore autorisés. J'ai demandé à mon épouse de prendre des photos dans des supermarchés pour savoir s'il y a encore des phosphanates. Dans quatre lessives sur cinq, il y a encore des phosphanates, lesquels contribuent à l'AMPA qui est la dégradation du glyphosate. Il faut donc que nous prenions tous notre part.

Puis, il y a aussi les médicaments. Nous ne sommes pas les seuls. La plupart du temps, nous nous sentons visés seuls. Il n'y a pas que l'agriculture qui est responsable. Chaque fois que l'on mettra des contraintes, chaque fois que l'on rajoutera une couche, vu que nous aurons du mal à gagner notre vie, nous abandonnerons ces productions. Puis chaque fois, on importera des produits qui viennent d'ailleurs, qui sont ceux dont on ne veut pas. Nous ne voulons pas d'aliments qui sont produits avec de l'eau polluée, avec de l'eau que l'on va chercher de plus en plus loin, avec des produits phytos qui sont interdits en France.

C'est pour cela qu'il faut que nous soyons ensemble. Nous nous sentons isolés la plupart du temps. C'est notre ressenti. C'est pour cela que nous avons du mal à avoir des collègues qui ont envie de s'engager après nous. Nous avons vraiment été dans un état d'esprit constructif. C'est pour cela que nous venons encore. Nous vous demandons de nous supporter encore jusqu'au mois de mars. Il y a encore quelques commissions mi-mars. Nous serons encore présents jusqu'à la prochaine mandature qui arrivera en avril.

Je remercie M. le Président pour l'énergie qu'il a mise pour que nous puissions discuter dans un état d'esprit de respect. Vous l'avez fait avec Sainte-Soline. Nous avons participé activement à cette mission. Je remercie aussi Mme la Préfète qui a mis toute son énergie pour que nous avancions, pour que nous essayions de parler ensemble et d'aller jusqu'au consensus.

Je vous souhaite bon appétit parce que la pause ici a toujours été constructive et nourrissante dans les deux termes. C'est un moment où l'on se respecte aussi. Nous échangeons avec des gens qui ont des avis différents mais avec qui nous nous parlons.

## **M. BORDEAU :**

Je voudrais abonder dans le sens de M. Noyau. Nous avons effectivement des représentants agricoles au comité de bassin qui sont posés, avec qui nous pouvons échanger et discuter. On a parlé de communication. Ce que Mme Mézière-Fortin a présenté me paraît parfait. On parle beaucoup de communication incarnée à travers des médias et des supports. Je plaide depuis un moment pour que nous levions un certain nombre d'incompréhensions. J'allais proposer aux collègues agriculteurs de venir nous expliquer tous les efforts qu'ils font et les difficultés qui sont les leurs. Nous n'avons pas ces moments. Nous avons finalement des débats qui sont parfois intéressants, souvent dilués dans des reproches, souvent fondés sur des malentendus, des compréhensions partielles des choses. Lors d'une réunion à la préfecture, j'avais évoqué devant Mme la Préfète et M. le Directeur mon intérêt pour créer des groupes de travail transcollèges sur des thématiques où l'on a des choses à partager et des accords à trouver.

Je travaille à la remise en eau d'un plan d'eau. Ce n'est plus dans l'air du temps. On est plutôt à supprimer les plans d'eau. Or, ils remplissent une multifonctionnalité sur un territoire, notamment l'irrigation. Nous travaillons dans un intérêt qui est réellement collectif, c'est-à-dire que l'intérêt est autant agricole que pour la biodiversité. C'est une réserve d'oiseaux fantastique. Cela participe au maintien de l'étiage des cours d'eau sur un territoire qui est en tension très tôt dans l'année.

Il s'agit aussi de décroiser les problématiques. Le collège usagers économiques contre le collège usagers non économiques, j'ai du mal à comprendre. La pêche génère 2 Md€ d'activités. Je ne sais

pas si c'est à l'ordre du jour mais dans les débats à venir, je souhaite que les commissions soient un moment très rapide où les groupes de travail ont réellement travaillé, où les gens ont communiqué de façon très incarnée. Nous sommes en train de mettre en place quelque chose de très constructif autour de la continuité écologique sur les ouvrages EDF. VNF engage un petit peu la même démarche.

Je plaide pour que chacun puisse venir expliquer parce que nous sommes tous des acteurs de la réparation des erreurs du passé et de la nécessité de s'adapter à l'avenir. On ne partage pas cela. Je sais que l'agriculture a un grand nombre de projets de démarches intelligentes, etc. Nous avons été obligés d'aller expliquer aux élus écologistes ce que les fédérations de pêche font parce qu'ils avaient une vision imparfaite et incomplète. Décloisonnons et montons des groupes de travail.

**Mme la Préfète :**

Je voudrais, en tant que préfète et en tant que Mme Brocas, remercier et dire ma gratitude et ma reconnaissance à M. Noyau et Mme Schaepelynck. Vous vous êtes beaucoup engagés. Vous avez beaucoup travaillé. Vous avez été un maillon fort entre nous et vos mandants. Dans des moments de tension importants, vous avez toujours fait un pas. Je pense que nous sommes plusieurs à entendre ce que vous dites sur le sentiment d'isolement et sur ce sentiment injuste d'être la seule victime désignée ou le seul fauteur de trouble désigné alors qu'il faut que nous nous y mettions tous. En tout cas, je pense que le fait que vous ne souhaitiez pas poursuivre après beaucoup d'années et beaucoup d'énergies que vous avez données, ce sera une perte pour le comité de bassin et pour le conseil d'administration. Je voulais vous remercier.

**M. le président :**

Merci, Mme la Préfète, de vos propos que je partage évidemment. Je voulais vous dire merci. Il faut avoir la cuirasse solide pour oser affronter ces questions aujourd'hui. Quand j'entends parfois les messages réducteurs sur tous ces sujets, cela me fait un peu peur. Vous avez osé participer, osé la complexité, osé l'explication. Rien que cela, c'est important. Je crois que notre pays a plus que jamais besoin d'écoute respectueuse des uns et des autres. Si nous ne sommes pas capables dans nos parlements, y compris dans celui-ci qui est le parlement de l'eau, de dégager à un moment des compromis, nous n'y arriverons jamais. Comment voulez-vous convaincre nos concitoyens d'agir si nous-mêmes, dans nos instances, nous ne sommes pas capables de sortir des compromis ? Vous avez su le faire et nous tenons à vous remercier sincèrement.

Bon appétit, mes chers amis.

*La séance est levée à 13h.*

## COMITÉ DE BASSIN

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 3 décembre 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

## Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	<b>P</b>	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite Mme GALLIEN Cécile
<i>Visio</i>	<b>P</b>	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	Mme MAHE Laurence M. LECUYER Arnaud
<i>Excusée</i>	<b>A</b>	Mme ARCANGER Jacqueline		
<i>Excusée</i>	<b>A</b>	Mme AUBERGER Eliane		
	<b>A</b>	M. AUZEMERY Alain		
	<b>A</b>	Mme BARANGER Hélène		
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	<b>A</b>	M. BEAUSSANT Benjamin R. par M. WALCH Laurent	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>A</b>	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme CAMPÉON Camille	SIGNÉ	M. FISSE Eric M. GEAY François
<i>Visio</i>	<b>P</b>	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	Mme ARCANGER Jacqueline

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BERNARD Nathalie		
Visio	A	Mme BERTRAND Julie R. par Mme LASSUS-DEBAT	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme BERVAS Viviane		
Visio	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	M. PAVILLON Jean-Paul
Visio	P	M. BOCK François	SIGNÉ	
Visio	P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
Visio	P	M. BOIVENT Joseph	SIGNÉ	
	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
Excusé	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
En présentiel	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme BOUVET Françoise		
En présentiel	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine M. GRELICHE Eric
En présentiel	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	
En présentiel	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. ORFEUVRE Jean-Jacques
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	M. MARTINS Elmano
Visio	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
Visio	P	M. CATHELINE Jean-Louis	SIGNÉ	
Visio	P	Mme CHALOT Marion	SIGNÉ	
Visio	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	M. FERRAND Emmanuel
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Visio	P	M. CORMIER-BOULIGEON François	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme GARCON Agnès
Visio	P	M. DAVID Olivier	SIGNÉ	
Excusé	A	M. DE BOISSIEU Bertrand		
Visio	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	Mme NOGUERA Elise
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
	A	M. DE SAINT QUENTIN Amaury		
Visio	P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	
Visio	P	Mme DELMOULY Véronique	SIGNÉ	
Visio	A	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme REGNIER Elise	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne
Excusé	A	M. DORON Jean-Paul		
	A	M. DOUCET Claude		
En présentiel	P	Mme DUBOIS Marielle	SIGNÉ	
Visio	P	M. DUPUY Paul-Henry	SIGNÉ	
	A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
Visio	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. FERRAND Emmanuel		
<i>Excusé</i>	A	M. FISSE Eric		
<i>Visio</i>	P	Mme FISSELIER Maëlle	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	Mme PEYSSELON Valérie
<i>Excusée</i>	A	Mme GALLIEN Cécile		
<i>En présentiel</i>	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme GARCON Agnès		
<i>Excusé</i>	A	M. GEAY François		
<i>Visio</i>	P	Mme GERARD Barbara	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme GERARD Faustine		
<i>Visio</i>	P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	SIGNÉ	Mme METAYER Béatrice
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
Visio	P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GOURLET Sandrine		
Excusé	A	M. GRELICHE Eric		
Excusé	A	M. GUERET Jean-Pierre		
Visio	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	Mme DARMENDRAIL Dominique
Visio	P	M. GUITTON Jean-Sébastien	SIGNÉ	
	A	M. GUYON Didier		
Visio	A	M. GUYOT Etienne R. par M TREHEIN Hervé	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	
Visio	P	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
Visio	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	M. MOREL Gilles
<i>Excusé</i>	A	M. HERVE Pascal		
	A	M. HOULLIER François		
<i>Visio</i>	P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	
	A	M. JALLET Sébastien		
	A	M. JECHOUX Vincent		
<i>En présentiel</i>	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme KERBORIOU Edwige		
<i>Visio</i>	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	Mme LAVAURE Anouk		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
	A	M. LE GAL Philippe		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. LE GOFF Roger	SIGNÉ	
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
	A	Mme LE SAINT Florence		
Excusé	A	M. LECAMP Pascal		
Excusé	A	M. LECUYER Arnaud		
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
Visio	P	M. LEFRANC Hugues	SIGNÉ	
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
En présentiel	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme MAHE Laurence		
Visio	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	M. ROUSSEL Pierre
Excusé	A	M. MARTINS Elmano		
Visio	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MASSON Rodolphe		
Visio	P	M. MATHIEU Sylvain	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme MATHYS Nicolle	SIGNÉ	
Visio	P	M. MENIER Jean-René	SIGNÉ	
Visio	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	M. VAURS Christophe
Excusée	A	Mme METAYER Béatrice		
En présentiel	P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
Visio	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
	A	M. MOELO Didier		
	A	M. MOREAU GUY		
	A	M. MOREL Gilles		
Excusé	A	M. MOURIER Paul		
Visio	P	M. MURZI Lucien	SIGNÉ	
Visio	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme NOGUERA Elise		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	<b>P</b>	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Mme KERBORIOU Edwige
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
	<b>A</b>	M. PAINCHAUX Gilles		
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	<b>A</b>	M. PAVILLON Jean-Paul		
<i>En présentiel</i>	<b>P</b>	M. PERROCHON Serge	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	<b>A</b>	Mme PEYSSELON Valérie		
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	M. GUERET Jean-Pierre
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. PISKOROWSKI David	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	<b>A</b>	M. POINSSOT Christophe R. par M. SAADA Alain	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	<b>P</b>	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	
	A	M. QUERAT Jean-François		
<i>Excusé</i>	A	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles		
<i>En présentiel</i>	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
<i>Visio</i>	A	M. RIGOLET-ROZE Fabrice R. par M. DAULT Jean-Charles	SIGNÉ	
	A	M. RIOL Pierre		
<i>Visio</i>	P	Mme ROBY Aude	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	Mme RONOT Corinne	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. ROUSSEL Pierre		
<i>Visio</i>	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
	A	M. VACHELARD Jean-Luc		
	A	M. VALETTE Charles		
	A	M. VALLEE Mickaël		
En présentiel	A	M. VAN DE MAELE Philippe R. par M. HERVOUET Gwenal	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VAURS Christophe		
	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	
Visio	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy R. par Mme COTONNEC Gwenaelle	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme VINCENT Marylise	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	145

Quorum = 89

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 102  
 Représentés : 13  
 Pouvoirs donnés : 30  
 Absents : 75

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
<i>En présentiel</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

# COMITÉ DE BASSIN

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 3 décembre 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

### Participent également

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	M. CANELLAS Xavier	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHAPLAIS Samuel	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme BOURIENNE Kenneth Stagiaire préfecture	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme KOPP Camille Chargée de mission	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique	SIGNÉ
Visio	P	Mme RIVOISY-MAAELASSAF Agnès	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme SALOMON Shirley	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. BOUJU Etienne	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DARDAINE Amandine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	Mme SAUR Nathalie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ